BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3976 du Vendredi 19 Juin 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

BURUNDI

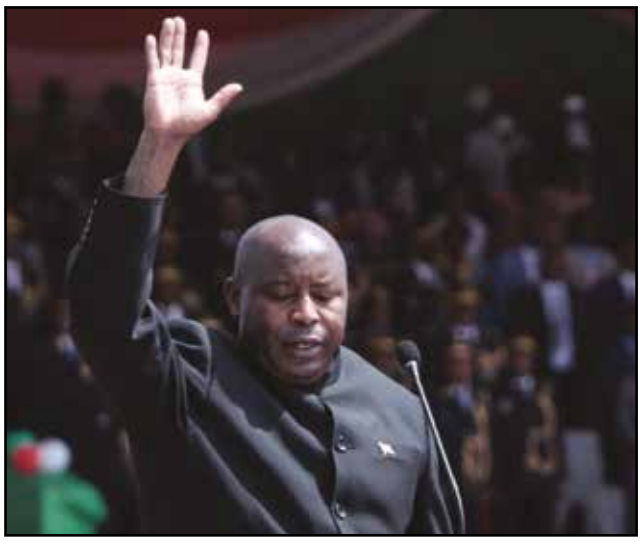

Le Président Ndayishimiye prend la tête d'un Etat fragilisé

Le successeur de Pierre Nkurunziza a pris officiellement ses fonctions (P.7)

JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAIN

Traduire dans la pratique le cadre juridique protégeant l'enfant!

(P.11)

COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION PLENIERE ORDINAIRE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN

Les Evêques se sont réjouis de l'amélioration des conditions sanitaires

Les évêques du Bénin (P.9)

DISPARITION

Et maintenant Foundoux "Mulélé", monument du foot congolais !

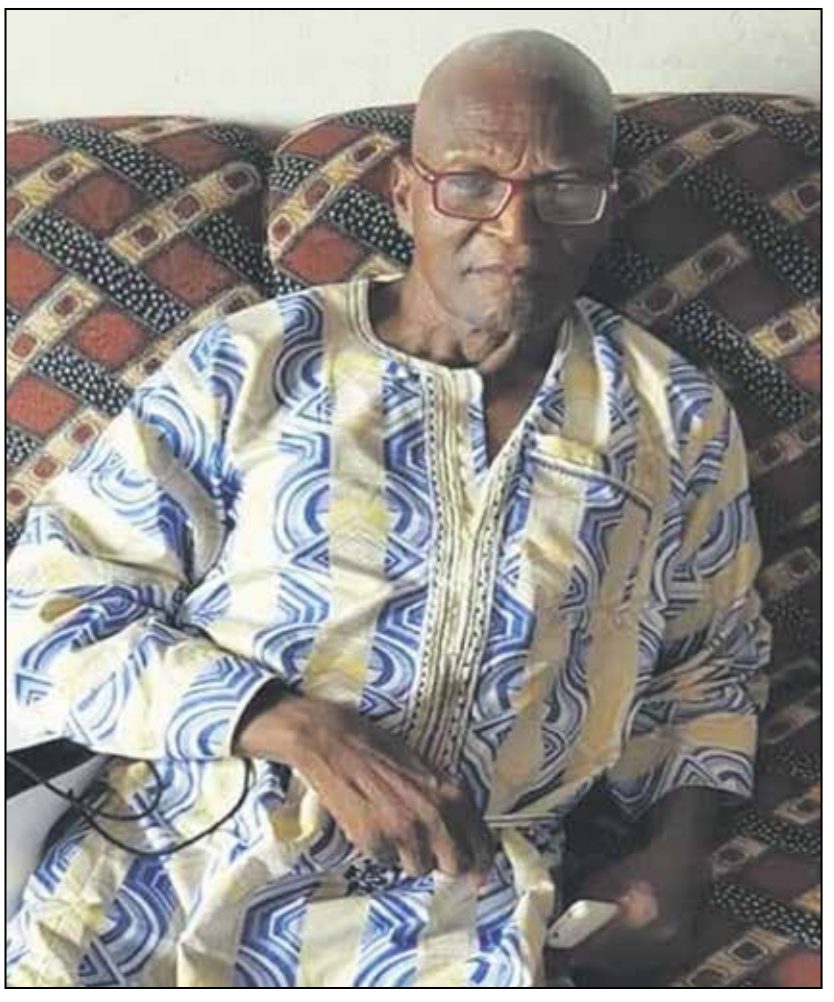

Foundoux "Mulélé"

(P.13)

Editorial

Quand tout recommence

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres 001/FR/METPFQE/2020

Mise en place des infrastructures informatiques du FONEA à Brazzaville

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour la Mise en place des infrastructures informatiques du FONEA.

2. Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la Mise en place des infrastructures informatiques du FONEA.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Deux cent cinquante mille (250.000) Francs CFA.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres N°002/FR/METPFQE/2020

Mise en place des infrastructures informatiques de l'ACPE

1- Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour la Mise en place des infrastructures informatiques de l'ACPE.

2- Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour : Mise en place des infrastructures informatiques de l'ACPE.

3- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 Juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Deux cent cinquante mille (250.000) Francs CFA.

8- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres N° 003/FR/METPFQE/2020

Acquisition des équipements de la Direction des Etudes et de la Planification (DEP)

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'Acquisition des équipements de la DEP.

2. Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition des équipements de la DEP.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 Juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Trois cent trente mille (330.000) de F CFA.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,

Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres N°004/FR/METPFQE/2020

Acquisition des équipements du lycée technique commercial (LTC) 1er mai

1- Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'Acquisition des équipements du lycée technique commercial (LTC) 1er mai.

2- Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition des équipements du lycée technique commercial (LTC) 1er mai.

3- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Trois cent dix (310.000) mille Francs CFA.

8- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

COVID-19

Le Maroc apporte une aide médicale au Congo

Le royaume du Maroc a fait un don de produits et équipements médicaux au Congo. Il a été réceptionné le 16 juin par le ministre d'Etat, directeur de cabinet du chef de l'Etat, Florent Ntsiba, en présence des ministres Jean-Claude Gakosso, des Affaires étrangères, Jacqueline Lydia Mikolo, de la Santé et Abdellatif Seddafi, chargé des Affaires, chef de mission à l'ambassade du Maroc au Congo, ainsi que le président de la Commission prise en charge du coronavirus Alexis Elira Dokekias.

La remise officielle du don

Evalué à 10 tonnes, ce don qui vient pour soulager les malades du COVID-19 et le personnel soignant, est composé cinq mille boîtes de chloroquine, mille boîtes d'azithromycine, cinq mille masques non tissés, quatre mille blouses, quarante mille charlottes, soixante mille visières standards ainsi que deux mille litres de gels hydro-alcooliques et bien d'autres.

La donation, a-t-on appris, va dans le sens d'un partage d'expériences et de bonnes pratiques. Elle vise à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner les efforts des pays africains dans les différentes phases de gestion de la pandémie du Covid-19.

Les produits et équipements de protection composant les aides médicales acheminées vers 15 pays africains sont fabriqués au Maroc par des entreprises marocaines et sont conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la santé, a-t-on souligné.

Le Maroc, un des pays les plus touchés du continent, s'est illustré par sa gestion exemplaire de la crise sanitaire du Covid-19. Il s'est érigé en modèle grâce à une réponse rapide, des mesures drastiques visant à minimiser la portée de la pandémie, renforcées par un apport financier important (près d'1 milliard d'euros) qui a permis au pays d'apporter des réponses sanitaires conséquentes avec l'appui des industries locales.

KAUD

TOURNÉE DU MINISTRE INGRID EBOUKA-BABACKAS À POINTE-NOIRE

Des fortunes diverses dans les entreprises du secteur des transports

Du pire au meilleur en passant par des situations plus ou moins stables. Ainsi peut-on dire de l'état général des entreprises du secteur des transports sous tutelle du ministre en charge des Transports et de la marine marchande. C'est ce que Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a constaté lors de la tournée qu'elle a effectuée à Pointe-Noire courant première semaine du mois de juin 2020, pour prendre le pouls des entreprises publiques placées sous son autorité.

Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas

Tour à tour, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a visité le CFCO, le Conseil congolais des chargeurs, les Directions départementales des transports terrestres et fluviales, le Port autonome de Pointe-Noire, Ilogs, la Marine marchande, la Socotram, le Guichet unique des opérations transfrontalières (Guot), etc.

Loin d'être désespérée, la situation de Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) n'est pas moins catastrophique. C'est le moins qu'on puisse dire au regard du fonctionnement de cette entreprise jadis fleuron du secteur des transports du Congo. Le dépôt CFCO que la ministre des Transports a visité se trouve dans un état déplorable, du fait de la vétusté du matériel, des équipements obsolètes, une capacité de traction insuffisante (à peine on peut compter sur les doigts d'une main le nombre de locomotive en état de marche), etc., auquel il faut ajouter le vieillissement des ressources humaines, etc.

Mme Ebouka-Babackas nommée à la tête du Ministère des transports il n'y pas longtemps, a découvert cette situation qui, en fait, est déjà connue des plus hautes autorités de l'Etat.

Le tableau a été plus ou moins semblable dans les Directions départementales des transports terrestres, de la navigation fluviale ou encore à la Direction générale de la Marine marchande. Ici et là on déplore un personnel pléthorique avec des agents prestataires en surnombre, des problèmes de mobiliers, peu ou pas d'ordinateurs ou matériel informatique, des locaux de location en partage avec d'autres services privés, pas de moyens roulant, absence de moyens de navigation, existence de réseaux mafieux, etc.

Tout le tableau n'était pas que sombre. Certaines entreprises sous la tutelle de Ingrid Ebouka-Babackas se portent relativement bien, et même assez bien. C'est le cas du Port autonome de Pointe-Noire, de la Socotram, de Ilogs, etc. où le Ministre en charge des transports a retrouvé le sourire. Ces entreprises se portent plutôt bien, même si pour la situation de Ilogs, elle est quelque peu délicate, du fait que cette entreprise est spécialisée dans la logistique pétrolière, un secteur en situation peu reluisante ces derniers temps. Ce qui est intéressant, c'est qu'on a noté une volonté de travail intacte, une volonté de la part des travailleurs de ces entreprises de vouloir sortir des situations déplorables. Ainsi, les différentes directions n'ont pas seulement présenté leurs doléances ou leurs difficultés, mais mieux, elles ont fait des propositions pour redresser les entreprises en difficulté, ou encore des propositions pour améliorer la situation des entreprises qui se portent assez bien, a relevé la Ministre en charge des transports. Ingrid Ebouka-Babackas a promis examiner au plus profond la situation de chacune de ces entreprises pour trouver ensemble avec leurs hiérarchies les solutions adéquates.

Jean BANZOUZI MALONGA

COVID-19

Le collège des syndicats patronaux sollicite l'appui de l'Assemblée nationale

Sur sollicitation de l''Union nationale des opérateurs économiques du Congo (UNOC), il s'est tenu le 16 juin dernier au Palais des congrès une séance de travail entre le bureau de l'Assemblée nationale, conduite par Isidore Mvouba, président de la Chambre basse, et le collège des syndicats patronaux. Les préoccupations du secteur privé, notamment le règlement de la dette intérieure commerciale, et les perspectives de relance des activités économiques en cette période de pandémie du COVID-19, étaient au cœur de leurs échanges.

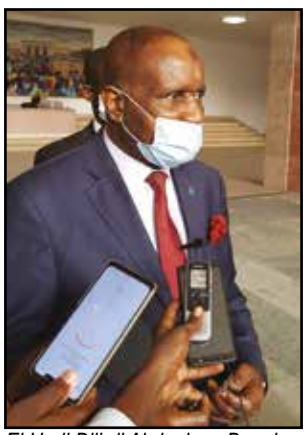
El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka

L'UNOC, à travers son président El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, a demandé que l'Assemblée nationale intervienne auprès du ministre des Finances pour mettre en place un cadre de concertation susceptible d'examiner la situation des entreprises sinistrées.

Il s'est dit satisfait de ce que les promesses ont été données par le président de l'Assemblée nationale. *«Il n'y a pas de guerre entre nous. Nous sommes venus soumettre notre problème»*, a précisé le président de l'UNOC.

El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka s'est dit confiant quant au paiement de cette dette

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Quand tout recommence

Nous nous acheminons, confinement ou pas, vers l'année de l'élection décisive prévue en 2021. Nous commençons à avoir l'expérience de ces grands rendez-vous électoraux. Nous commençons à reconnaître, au pif et à l'air du temps, les signes avant-coureurs de ces moments-là. L'aurions-nous oublié que l'excès de générosité et les précautions de nos politiques sont là pour nous le rappeler.

A l'heure du confinement et des mesures barrières contre le Covid-19, hommes et femmes politiques y vont chacun de son geste *«humanitaire»*. Il y a ceux qui poussent l'abnégation jusqu'à poser eux-mêmes les masques protecteurs sur la bouche des ignares. Il y a ceux dont le sacrifice se limite à apposer noms et prénoms (et partis d'appartenance, bien entendu) sur les seaux à solution hydrogénique.

Le virus rode; les politiques aussi. Ils nous disent qu'ils sont là et qu'ils veillent au grain. Nous découvrons tout à coup qu'ils ont du cœur et de la générosité. Qu'ils peuvent parler au nom de peuples démunis, faire parvenir le bon message aux bonnes personnes. Tout cela est beau, à la télé, mais la finalité n'est-elle pas aussi de saisir le message subliminal qui va avec: *«Votez pour moi l'an prochain»* ?

C'est pourquoi les signes qui ne trompent pas doivent nous alerter, puisqu'à chaque élection, nous les voyons se répéter. De même que nous voyons se répéter les protestations d'une opposition «démocratique» nous entraînant à voir que le vote qui vient d'avoir lieu n'était ni juste ni transparent. Eux, c'est sûr, s'y prendront plus démocratiquement, promis juré ! Quelques éléments de décor doivent nous alerter aussi.

Il s'est tenu un moment tranquille; il avait un os à ronger. Ntumi refait parler de lui. Quand il reste muet, ce sont ses séides qui parlent pour lui, dans un langage qui a hélas un vocabulaire très lassant de violence potentielle. Ceux qui empruntent (empruntaient) la route de Pointe-Noire à Brazzaville ont sans doute été intrigués de voir un drapeau violet planté sur un chantier entre Mindouli et la bifurcation de Mayama. Depuis quelque temps, des tracasseries y sont enregistrées: à chacun sa marque pour se rappeler à la République !

Rumeurs et faits avérés commencent à se multiplier. C'est le signe que l'élection à venir ne sera pas, comme d'habitude, de tout repos. Que le Covid-19 a beau sévir et s'appeler nouveau Coronavirus, nos virus anciens restent. Ils continuent de nous ronger du mal de la haine, du tribalisme et de la *«dénoncite»,* cette étrange maladie qui nous fait tout voir en beau, pourvu qu'il s'agisse de notre camp. C'est-à-dire de notre ethnie.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ISP imprimerie Saint-Paul s.a.

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.
Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Directeur commercial:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Imprimerie Saint Paul:
80 ans de savoir-faire à vous plaire.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres N°005/FR/METPFQE/2020

Acquisition des équipements du complexe scolaire agropastoral (CSAP) de Makoua

1- Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'Acquisition des équipements du CSAP de Makoua.

2- Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour : Acquisition des équipements du CSAP de Makoua.

3- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Trois cent dix mille (310.000) Francs CFA.

8- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,

Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres N°006/FR/METPFQE/2020

Acquisition des équipements du CSAP de Sibiti

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'Acquisition des équipements du CSAP de Sibiti.

2. Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition des équipements du CSAP de Sibiti.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Trois cent dix mille (310.000) Francs CFA.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,

Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres N°007/FR/METPFQE/2020

Acquisition des équipements du lycée technique agricole (LTA) d'Ewo

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'Acquisition des équipements du LTA d'Ewo.

2. Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition des équipements du LTA d'Ewo.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Trois cent dix mille (310.000) Francs CFA.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel d'offres N°008/FR/METPFQE/2020

Acquisition des équipements du CEFA des métiers ruraux de Dolisie

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2020, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'Acquisition des équipements du CEFA des métiers ruraux de Dolisie.

2. Le METPFQE sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition des équipements du CEFA des métiers ruraux de Dolisie.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Cinq cent mille (500.000) Francs CFA.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

LA PASTORALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Une conférence-débat pour célébrer la Journée de l'enfant africain

Le 16 juin de chaque est célébrée la Journée de l'enfant africain organisée depuis 1991 par l'Organisation de l'unité africaine, en souvenir du massacre de centaine d'enfants lors d'une marche pour leurs droits à Soweto (Afrique du Sud) par le pouvoir de l'Apartheid le 16 juin 1976. Pour cette année, le thème retenu a été: «L'accès à un système de justice adapté aux enfants en Afrique».

Photo de famille

Au Congo, cette journée est survenue deux jours après les dix ans de la loi 4-2010, portant protection de l'enfant en République du Congo. Et pour revisiter cette loi et échanger sur l'accès à un système de justice adapté aux enfants au Congo, la Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CEPEJ), a organisé une conférence-débat sur les droits et devoirs de l'enfant dans la société congolaise, animée par Mme Jessica Valérie Mamoni Goma, magistrat, substitut du procureur de la République, présidente du groupe de lutte contre les violences basées sur le genre et procureure près le Tribunal pour enfants à Pointe-Noire.

Elle avait à ses côtés, le père Lucas Onana, aumônier universitaire de Brazzaville et l'Abbé Urgel Eric Babika.

La conférencière a appelé à la responsabilité de tous pour garantir et protéger les droits des enfants au Congo. Après avoir fait un bref rappel historique de cette Journée et l'état des lieux des droits et devoirs de l'enfant congolais sur la base de la Potignon de 2010, Mme Jessica Valérie Mamoni Goma a axé son intervention sur trois points essentiels: les droits des enfants? Qui doit garantir et protéger les droits des enfants? Quels sont les devoirs des enfants?

Pour elle, certains enfants n'ont malheureusement pas droit à la liberté d'expression et d'opinion; le droit à l'éducation de l'éducation de qualité, gratuite, obligatoire et adaptée à tous les enfants de l'Afrique: «le Tribunal pour enfants est l'organe habilité à rendre une justice adaptée aux mineurs en prononçant des mesures telles l'admonestation, la remise à parents, la liberté surveillée, le placement éducatif ou la peine de prison.

Et d'ajouter: «Au niveau de Pointe-Noire, nous faisons, avec Madame le président du tribunal pour enfants, depuis un an, le plaidoyer pour l'amélioration des quartiers pour mineurs à la maison d'arrêt et la réouverture des centres de réinsertion et de rééducation pour les mineurs en conflit avec la loi.

La conférencière pense que restez silencieux quand on connait qu'un enfant est maltraité, c'est être complice du bourreau. *«Les gens devraient savoir ce que coûte la non assistance à personne en danger».*

Elle a relevé que la maltraitance est aussi bien physique que psychologique. «Au tribunal, les adultes qui font du mal aux enfants sont jugés sévèrement parce que l'on veut protéger les enfants.

S'agissant des devoirs des enfants, elle a indiqué que l'article 46 de la loi 4-2010 répond à cette question et que les enfants vont retenir un seul mot pour leurs devoirs: le respect, envers les parents, les amis.

Les participants ont salué cette initiative qui a éclairé la lanterne de certains compatriotes sur quelques articles liés à la protection des droits des enfants. Dix ans après, malheureusement, la loi Potignon reste encore méconnue du grand public, que l'on doit faire un effort pour la vulgariser. *«Insister sur notre responsabilité pour garantir et protéger les droits des enfants; prenons ensemble l'engagement de s'approprier ce texte de loi, de le vulgariser; nous savons que c'est Dieu lui-même qui va réparer toutes les injustices de ce monde, mais en attendant, soyons tous unis pour garantir les droits de enfants»,* a-t-elle conclu.

Pascal AZAD DOKO

SECURITE CIVILE

Le bilan des interventions lors du confinement conforte les efforts fournis par le personnel

La Direction générale de la sécurité civile a dressé le bilan des interventions menées pendant la période de confinement, soit du 31 mars au 17 mai 2020. Elle a secouru 2980 personnes en situation difficile. Les interventions des services pendant cette période ont confronté les efforts fournis par les sapeurs-pompiers au quotidien. L'annonce a été faite le 16 juin dernier dans la capitale lors d'un point de presse animé par le commandant de police Janet Wolfang Nsomi, chef de service des études et de l'intervention de la sécurité civile du département de Brazzaville.

Pendant le point de presse

Pendant le confinement a-t-il souligné, la sécurité civile a totalisé 2980 interventions dont 2548 à Brazzaville, 247 à Pointe-Noire, 53 dans la Sangha, 51 dans la Bouenza, 53 dans la Cuvette et 28 dans la Likouala. *«Ces statistiques élogieux qui se justifient par la rareté des moyens de déplacement à cause du confinement la journée et au couvre-feu la nuit sont le fruit de la collaboration entre la sécurité civile et les populations»*, a-t-il dit.

Selon le commandant Nsomi, à travers leur numéro de secours le ''118'', leurs services ont été mis à contribution. *«Les demandes étaient nombreuses, mais nous avons fait montre de promptitude grâce, certes aux moyens d'intervention mis à notre disposition mais également avec la complicité des populations qui nous ont fait confiance et ne cessaient de solliciter nos services ».*

Les différentes interventions des agents de la sécurité civile, a-t-il expliqué *«ont permis de transporter les victimes entre les domiciles et les hôpitaux, entre les hôpitaux et leurs domiciles, entre deux hôpitaux. Les principaux cas ont été ceux des femmes sous menaces d'accouchement, celles ayant accouché dans une ambulance, à la maison ou dans la rue. Il y a eu aussi des cas de personnes vulnérables, celles ayant des problèmes de détresse respiratoire ou d'autres antécédents médicaux, et même les cas de Covid-19 ».*

Au-delà de la catégorie de personnes, a précisé le commandant Nsomi, il y a eu aussi d'autres interventions diverses réalisées. *«A Brazzaville, la majorité des interventions concernant des secours à victimes et assistances à personnes s'élève à 107 hommes, 76 femmes. A Pointe-Noire, il y a eu 30 hommes, 25 femmes, dans d'autres départements, un total de 159 hommes et 129 femmes. D'une façon globale, les statistiques des différentes interventions au niveau national montrent que de nombreuses personnes ont été secourues, assistées et transportées vers les hôpitaux dans les ambulances de la sécurité civile».*

En définitive, il a invité les populations de continuer à être promptes pour bénéficier des secours des sapeurs-pompiers pour tous cas de détresse. Ce point de presse a été rehaussée de la présence du général de police de première classe Albert Ngoto, directeur général de la sécurité civile, mais aussi du colonel de police Jean-Bernard Boyanghas, directeur départemental de cette institution à Brazzaville.

GODS

MUNICIPALITÉ DE BRAZZAVILLE

Les conseillers adoptent un budget de crise

Réunis en session ordinaire administrative du 31 mai au 11 juin 2020, dans la salle de conférences de la mairie centrale, sous les auspices de Dieudonné Bantsimba, président du Conseil départemental et municipal, maire de Brazzaville, les conseillers ont adopté le budget de la commune exercice 2020. Il s'élève à 23. 216. 226. 000 F.Cfa, en baisse de 4.629.000.000 par rapport à 2019.

Le contexte actuel marqué par la crise financière internationale et celle dite sanitaire imposée par le Covid-19, n'ont pas laissé indifférents les conseillers locaux de Brazzaville pour revoir à la baisse leur budget. Il sera consacré entièrement à la redynamisation des services municipaux, l'amélioration des voiries urbaines, l'assainissement des quartiers précaires, la lutte contre les érosions et le phénomène d'ensablement de terrains.

Aussi ont-ils adopté le programme d'investissement du Conseil, exercice 2020 qui s'élève à 4.162.000.000 F.Cfa, contre 5.218.000.000 de F.Cfa en 2019. Cette enveloppe sera divisée en deux tranches: 4 milliards 12 millions pour l'investissement des activités dans la commune de Brazzaville et 150 millions pour la sous-préfecture de l'île M'bamou.

Clôturant les travaux, Dieudonné Bantsimba a indiqué qu'hormis les ressources propres de la mairie qui seront consacrées à la réhabilitation et la rentabilisation des marchés domaniaux, la commune de Brazzaville attend d'importants financements de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Agence française de développement (AFD). *«Ces financements serviront aux travaux de pavage des ruelles et avenues, l'éclairage public, ainsi qu'au traitement des érosions qui menacent dangereusement les habitations des paisibles populations»,* a-t-il dit.

Outre le budget, quatre autres affaires sur les sept inscrites à l'ordre du jour de cette session ont été adoptées.

Pascal BIOZI KIMINOU

Coup d'oeil en biais

Radio-Congo : plaidoyer pour la reprise de la traversée en pirogue du Djoué

Il y a quelques jours, une chronique de Radio-Congo a plaidé en faveur de la reprise de la traversée en pirogue de la rivière Djoué. A cause des turbulences ayant suivi l'élection présidentielle de 2016, cette traversée est depuis lors suspendue. Les pirogues avaient été détruites par la Force publique. Or de nombreux travailleurs et des élèves habitent les quartiers Moussosso, Mayanga, Vouéla, etc ! Ils empruntaient les pirogues, pour ensuite prendre le bus sur la route du barrage afin de se rendre à leur travail, pour les uns, et à l'école pour les autres. Les autorités nationales accèderont-elles à la demande et autoriser les piroguiers à reprendre leur service ?

L'éclairage public au détriment des ménages ?

Certains habitants de Mfilou-Ngamaba et des autres quartiers de Brazzaville ne savent plus à quel saint se vouer à cause du phénomène de la mauvaise qualité de l'électricité qui leur est fournie. Si l'éclairage public fait la joie de certains, des ménages sont obligés, souvent, de se coucher en allumant la bougie ou une torche. Parce que l'électricité de la rue ne descend pas dans les maisons, chaque jour on assiste au spectacle des ampoules tremblotantes ; la lumière de la bougie éclaire mieux. On appelle cela baisse de tension. Que fait la société Energie électrique du Congo ?

Makazou-Mahité : la fin d'un cauchemar ?

L'effondrement d'un pan entier de la route de Makazou-Mahité, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville, ayant fait l'objet de reportages dans les colonnes des journaux et les chaînes de télévision, a enfin retenu l'attention des pouvoirs publics. Depuis plus d'une semaine, les engins de la société SGEC ont fait leur réapparition sur le cratère du tronçon endommagé par le ruissellement des eaux de pluie. Les habitants des quartiers se prennent à rêver, mais les travaux iront-ils à leur terme?

Le jardin public des Droits de l'homme dans un état piteux

A Brazzaville, certains jardins publics ont gardé leur beauté et leur rayonnement d'antan car bénéficiant d'opérations d'entretien et de maintenance exemplaires, mais celui des Droits de l'Homme, entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice, au centre-ville, offre un spectacle désolant. L'herbe y pousse drue. Il y a de la saleté à plusieurs endroits. Une partie du grillage d'enceinte est en lambeaux. Les visiteurs ne reconnaissent plus ce lieu. En tout cas, il n'est plus agréable de s'y reposer longtemps. Le service d'entretien dormirait-il si profondément ?

A Pointe-Noire, des enseignants surchargés !

Beaucoup d'enseignants tenant les classes d'examen et ayant repris les cours se plaignent d'être surchargés du fait de l'éclatement des élèves dans plusieurs salles. Le nombre d'élèves par classe pédagogique est limité à 40. Au lycée de Mpaka, tandis que le volume horaire des élèves pour chaque discipline a diminué, celui des enseignants a augmenté, affirment ces derniers. L'exemple le plus parlant est celui des professeurs de mathématique dont le volume horaire de cours est passé de 12 à 25. Ils n'en peuvent plus. Il se dit que cette semaine, l'établissement reviendrait à l'ancienne répartition pédagogique.

A l'hôpital A. Sicé, des militaires pour mettre de l'ordre !

Il y avait un certain laisser-aller permettant un accès des parents à certains malades infectés par le virus du coronavirus à l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire qui est l'un des sites de prise en charge des malades du Covid-19. Pour y mettre de l'ordre, des bérets rouges y ont été envoyés mercredi 17 juin 2020. Ils ont chassé tous ceux dont la présence est inutile.

Le personnel de l'administration fiscale invité à produire davantage

Pour couvrir les charges de l'Etat avec les recettes hors-pétrole, le ministre congolais délégué au budget a assigné les régies financières qu'il a visitées mercredi 17 juin 2020 à Brazzaville à maximiser mensuellement leurs recettes « pour financer le train de vie de l'Etat ». Pour lui, comme il y a des pays qui n'ont ni pétrole ni minerais mais qui font vivre leur Etat grâce à la collecte des impôts et autres taxes douanières, citant même le Bénin, le Rwanda ou le Kenya, le Congo doit faire autant. *«Espérons qu'il ne va pas se casser les dents comme ses prédécesseurs»,* commente la rue.

PARCELLES À VENDRE

- Proche de la Mairie de Moungali.
- Proche de l'avenue Maya-Maya
Contact: Tél: 06 627 93 78 / 05 586 25 83

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

INFRASTRUTURES

Redonner du dynamisme au port de Brazzaville

Dans la poursuite de sa tournée dans les structures sous tutelle du secteur des Transports à Pointe-Noire et à Brazzaville, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, a effectué mardi 16 juin 2020 une visite de travail au Port autonome de Brazzaville pour une première prise de contact avec les autorités portuaires. Accueilli par Pierre Bossoto, directeur général par intérim du Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS) en compagnie du personnel, la ministre des Transports est venue faire l'état des lieux, pour envisager des solutions permettant la restauration du Port de Brazzaville et des ports secondaires.

Mme Ebouka-Babackas visitant le quai d'embarquement du beach

Mme Ingrid Olga Ebouka-Babackas s'est d'abord entretenue avec Faustin Bobongo-Ybarath, directeur général de la navigation fluviale (DIGENAF) qui a présenté les difficultés de son département: les non-décaissements des crédits de fonctionnement, l'insuffisance de moyens nautiques, informatiques et des bureaux; l'absence de moyens roulants, de matériel de contrôle technique des unités fluviales, de matériel de radiocommunication terre-fleuve et fleuve-fleuve, de matériel pour le suivi des données hydrologiques et hydrométriques du réseau fluvial, etc.
La ministre des Transports a également suivi la présentation de Pierre Bossoto sur les difficultés auxquelles le port autonome de Brazzaville est confronté. Les infrastructures du PABPS sont dans l'ensemble vétustes. Les équipements sont obsolètes et ont subi dans leur quasi-totalité des dégradations liées au manque de maintenance. En dehors du Port de Brazzaville, tous les ports secondaires n'ont plus d'équipements de manutention et de levage. Ainsi les multiples crises tant économiques que sociopolitiques qui secouent la sous-région depuis quelques années ralentissent les efforts consentis par le Gouvernement pour doter le PABPS des infrastructures et équipements modernes. A cela s'ajoutent les difficultés de relance et de maintien d'un rythme soutenu des activités du CFCO qui impactent le PABPS…

et la gare à passagers

A l'issue des présentations, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a visité le beach (site de gestion du trafic fluvial entre Brazzaville et Kinshasa), le port à grumes, le port public, la gare à passagers, le parc à conteneurs et le port Yoro.
La ministre des Transports reste déterminée à redonner du dynamisme, de la force au Port de Brazzaville et au réseau portuaire. «Le constat est que nous devons prendre conscience de l'étendue des défis à relever. Nous sommes sereines parce qu'aussi bien la direction générale que les délégués du personnel nous ont démontrés leur bonne connaissance de ces défis et leur volonté manifeste de nous accompagner dans ces tâches», a -t-elle confié.
Mme Ingrid Ebouka-Babackas a précisé: «Plusieurs points ont été signalés, nous ferons un débriefing de notre visite et ensuite déterminer les priorités que nous allons insérer dans les délais. Avec la direction générale du port, nous allons arrêter les priorités et fixer les dates butoirs pour les mettre en œuvre», a-t-elle assuré.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

AGENCE DE RÉGULATION DES TRANSFERTS DE FONDS

Contribuer à rétablir l'administration dans ses droits conformément aux textes en vigueur

La Commission d'avancement du personnel de l'Agence de régulation des transferts de fonds (ARTF) a ouvert ses travaux de traitement des dossiers de ses cadres et agents. La cérémonie de lancement a eu lieu mardi 16 juin 2020 sous le patronage de Robert Jean Raphaël Massamba-Débat, son directeur général. Il en ressort que la dernière commission d'avancement date de 2014.

Robert J.Massamba-Débat

Créée par une loi du 4 avril 2012, l'ARTF a un personnel que l'on peut se permettre de qualifier *«d'hybride»*, **selon Epinit Kazaband Rostand Evence Marcel, directeur des ressources humaines et de la logistique (DRHL). Parmi le personnel à évaluer, a-t-il indiqué, on trouve celui hérité de l'ex-DGCRF qui évolue dans trois institutions à savoir: l'ARTF, la DGIFN, la DGMRFE, sans oublier le personnel recruté par l'ARTF. Il y a des retraités, des actifs détenteurs de leur dernière décision d'avancement sans oublier ceux ayant introduit des réclamations diverses mais aussi une catégorie d'agents en attente de leur décision d'engagement.**
Les formalités administratives auprès des caisses de sécurité sociale, a souligné le DRHL en vue de l'obtention du titre de pension, ont emmené certains aînés, à faire surseoir le dépôt des dossiers en attendant de disposer du texte portant révision de la situation administrative. Un lot de dossiers sera soumis à la prise en compte des réclamations sur les formations, les omissions d'échelons lors du reversement dans la convention collective. Le processus d'avancement devrait comporter trois étapes: l'évaluation des salariés par la notation, la commission préparatoire à l'avancement et la commission à l'avancement. Robert Jean Raphaël Massamba-Débat a rappelé que l'ARTF est un vaste chantier qui du jour au jour est en train de connaître une évolution institutionnelle pour un lendemain meilleur. Attendus depuis quelques années, les travaux de la Commission d'avancement se sont ouverts à la grande satisfaction de l'employeur et des salariés soucieux de garantir de part et d'autre les droits et les devoirs de chacune des parties, ce dans le strict respect des lois et textes en vigueur encadrant les questions de travail dans l'établissement. Il a de même félicité le DRHL pour le travail abattu dans la conduite des travaux relatifs à la révision des carrières administratives tenues en 2014 et qui avaient radicalement changé le profil administratif des agents.

A.N'K.-K.

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/ MPSIRTACMM /2020

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du «Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale, Phase IV», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Spécialiste en passation des marchés du Projet REDISSE IV.
2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement :
- mettre en place un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant : (i) la planification des opérations de passation des marchés ; (ii) le suivi de l'avancement ; (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés ;
- planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition de services de consultants, de fournitures et travaux pour chaque sous-composante ;
- élaborer tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures de l'Unité d'Exécution du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet ;
- assurer la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
- faire le suivi, auprès des services techniques bénéficiaires ou de l'Unité de Gestion du projet, (i) de la préparation et de la finalisation des termes de référence (TDR) pour les acquisitions de services de consultant ; et (ii) des spécifications techniques des biens et travaux ;
- assurer le contrôle de qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) préparés par les unités techniques devant être soumis à la non objection de l'IDA et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
- procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons;
- veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
- participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle de qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les unités techniques ;
- assurer le contrôle de qualité des rapports d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;
- être l'interlocuteur du bailleur de fonds pour toutes les questions relatives à la passation des marchés, notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds ;
- assister les Unités techniques dans la préparation des contrats, après l'obtention des avis de non objection si requis et veiller à leur signature par les personnes habilitées à le faire ;
- concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés ;
- mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue à posteriori de l'IDA ;
- fournir un appui conseil à l'Unité de Gestion du projet en matière d'interprétation des clauses contractuelles, de prévention des litiges et de gestion des éventuels différends ;
- assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de transfert de compétence en passation de marchés à l'assistant qui l'accompagnera dans l'exercice de ses fonctions ainsi qu'à tous les acteurs du Ministère de la santé impliqués dans la gestion fiduciaire.
3. les Consultants individuels sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation ne dépassant pas deux pages, Curriculum vitae à jour et signé ; les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages ; les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).
4. Profil du consultant :
- au moins un diplôme universitaire (de niveau bac + 3, Bac +4 ou Bac +5) en sciences de gestion, Economie, Droit, administration des affaires, Ingénieur en génie civil, architecte ou équivalent d'une université reconnue ;
- une très bonne connaissance des pratiques de passation des marchés en générale et des règles de procédures de passation des marchés des banques multilatérale ;
- une expérience d'au moins quatre (4) ans dans le domaine de la passation des marchés, dont trois (3) ans en rapport avec le domaine de la santé pour des projets financés ou cofinancés par les banques multilatérales de développement ou du Gouvernement du Congo ;
- une bonne connaissance des logiciels usuels (Word, Excel, Power Point et autres outils de communication) ;
- une parfaite maîtrise de la langue française ;
- une connaissance passive de l'anglais serait un atout ;
- une bonne aptitude à travailler en équipe et sous pression ;
- une formation additionnelle en passation de marché sur les procédures des partenaires multilatéraux et bilatéraux est souhaitée.
5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 9 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.
7. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 06 juillet 2020 à 16h00 et porter clairement la mention «RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET REDISSE IV»
8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO / Tél : +242 22 613 31 08 :
E-mail: pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 18 juin 2020

Le Coordonnateur du PSTAT,

Patrick Valery ALAKOUA.-

BURUNDI

Le Président Ndayishimiye prend la tête d'un Etat fragilisé

Elu le 20 mai dernier, Evariste Ndayishimiye, 52 ans, a pris officiellement ses fonctions ce jeudi 18 juin 2020. Son investiture, conformément à l'article 107 de la Constitution, a été anticipée à cause du décès le 8 juin 2020 de son prédécesseur Pierre Nkurunziza. Le nouveau Président devait initialement prendre ses fonctions le 20 août prochain, à la fin du mandat de celui à qui il succède. En effet, le décès inopiné, à l'âge de 55 ans de celui qui a dirigé le Burundi pendants 15 ans, a changé la donne.

Le nouveau Président burundais a pris officiellement ses fonctions

Debout, le drapeau national et celui de l'unité nationale dans la main gauche, la main droite levée, le Président Evariste Ndayishimiye a prêté serment. Son investiture se tient donc avec deux mois d'avance sur la date prévue, lui qui prend en mains les destinées d'un pays divisé, isolé, appauvri et confronté à l'épidémie du COVID-19 qui ravage le monde. Sa prestation de serment au stade Ingoma de Gitega, la capitale administrative du pays, s'est donc déroulée dans un contexte particulier.

Seul chef d'Etat étranger attendu, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi n'y a finalement pas été présent. Les membres du corps diplomatique, de l'armée, de la police, de la justice, du Parlement et du Gouvernement ont pris place à la tribune, alors que sur le pourtour du stade le public était assis en fonction de sa province d'origine. Les forces de l'ordre étaient sur le qui-vive à l'extérieur.

C'est la Cour constitutionnelle, considérée comme acquise à l'exécutif, qui a ordonné qu'Evariste Ndayishimiye débute son mandat de sept ans le plus tôt possible, sans période d'intérim. Candidat présenté comme son «héritier» par Pierre Nkurunziza, cet ancien général de l'armée s'est engagé à «poursuivre son œuvre».

Côté obstacles et réticences, le nouveau chef de l'Etat est présenté comme l'un des acteurs clés d'un pouvoir qui a mené une répression meurtrière ayant fait plus de 1.200 morts et conduit 400.000 Burundais à l'exil, après la candidature controversée du défunt Président à un troisième mandat en avril 2015.

Toutefois, la communauté internationale, avec pour principaux bailleurs de fonds du pays l'Union européenne (UE), la Belgique, l'Allemagne, qui depuis 2015 lui imposent des sanctions, paraît prête à laisser sa chance au nouveau Président du Burundi. L'homme a lancé quelques signes d'ouverture à son intention et pourrait chercher à sortir son pays de son isolement, notamment sur le plan économique.

De g. à dr: le dauphin et son mentor

Le Burundi est classé parmi les trois pays les plus pauvres au monde par la Banque mondiale, qui estime que 75% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, contre 65% à l'arrivée au pouvoir de Pierre Nkurunziza en 2005. Lors de sa campagne, Evariste Ndayishimiye avait promis de faire de l'éradication de la pauvreté et du développement du pays sa priorité. Mais son premier défi semble jusqu'ici l'épidémie du nouveau coronavirus, après le maintien des élections et le refus de confiner la population par son prédécesseur, en assurant que le Burundi en était protégé par la «grâce divine».

Aristide Ghislain NGOUMA

RD CONGO

Le procès de Vital Kamerhe divise la société civile

Poursuivi pour détournement de plusieurs dizaines de millions de dollars destinés au Programme d'urgence de 100 jours, Vital Kamerhe, ex-directeur de cabinet du Président de la République démocratique du Congo Félix Tshisekedi, risque jusqu'à vingt ans de travaux forcés. Après le réquisitoire et les plaidoiries du jeudi 11 juin dernier, le verdict est attendu pour le 20 juin prochain.

Pour la plupart des organisations de la société civile spécialisées dans la transparence des finances publiques, ce procès aura eu au moins le mérite de mettre en lumière la mauvaise gestion des finances publiques, dans ce vaste pays d'Afrique centrale.

L'Observatoire de la dépense publique (ODEP) est sans doute l'ONG congolaise qui s'était montrée la plus critique sur la gestion du Programme des 100 jours décidé par le Président Tshisekedi, peu après sa prise de fonctions, pour la réhabilitation des infrastructures fortement délabrées. Pour l'ODEP qui estime que *«cette violation de la loi qui occasionne ces détournements de fonds, estime Valery Madianga»*, les audiences publiques de ce procès ont montré l'étendue des violations des règles de finance publique et l'absence totale de contrôle. Et ceux qui s'en sont rendus responsables auraient aussi mérité de se retrouver sur le banc des accusés.

Pour la Ligue congolaise de lutte contre la corruption «LICOCO», ce procès a bien une valeur pédagogique en démontrant tous les dysfonctionnements. Mais la justice congolaise pêche encore sur l'établissement des preuves d'un point de vue pénal. Pour la LICOCO et son président, Ernest Mpararo, le procureur n'a pas démontré que ces détournements ont directement profité à Vital Kamerhe.

«Si le procureur constate que la fille ou le neveu de Vital Kamerhe a bénéficié des donations de l'homme d'affaires libanais Jammal, le procureur avait tout le temps de les appeler et de les questionner. Mais comme l'infraction est individuelle, on ne peut pas lier cette infraction à Vital Kamerhe».

Vital Kamerhe.

L'ODEP et la LICOCO appellent les autorités à tirer les leçons de ce procès: respecter la chaîne des dépenses publiques, la réglementation relative à la passation de marchés et les règles bancaires.

A rappeler que le verdict de ce procès est attendu ce 20 juin, sauf impondérable.

Gaule D'AMBERT

AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 005/ TX/ METPFQE/2020

TRAVAUX DE CONSTRUCTON DU LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE (LPA) DE MAKOUA

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «Construction du Lycée professionnel agricole de Makoua», et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Construction d'un bâtiment R+1 de six (6) salles de classe ;
Constrution d'un bloc sanitaire ;
Construction d'une porcherie ;
Construction d'un poulailler
Construction d'une bâhe à eau ;
Construction d'un bloc administratif.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

.2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3.Le délai d'exécution des travaux est de dix (10) mois au plus tôt et douze (12) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de Cent vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.

5.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020

6.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA.

7.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 006/ TX/ METPFQE.CGMP-2020

TRAVAUX DE CONSTRUCTON DU LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE KINKALA

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction du Lycée professionnel agricole de Kinkala », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Construction d'un bâtiment R+1 de six (6) salles de classe ;
Constrution d'un bloc sanitaire ;
Construction d'une porcherie ;
Construction d'un poulailler
Construction d'une bâhe à eau ;
Construction d'un bloc administratif.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de dix (10) mois au plus tôt et douze (12) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,

Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D' APPEL A CANDIDATURE N°002-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE POUR L'UNITE DE GESTION DU PROJET LISUNGI

I Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, spécialiste sauvegarde environnementale et sociale pour l'unité de gestion du projet.

3. Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet Lisungi, le spécialiste en sauvegardes environnemental et social sera responsable du suivi et de l'évaluation de la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux de toutes les activités du Projet Lisungi, conformément aux dispositions en vigueur en République du Congo et aux politiques et procédures de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale déclenchées par le projet. Le Consultant assurera une mission d'assistance technique aux côtés du coordonnateur du Projet, dans le but d'accroître les capacités de l'UGP et des partenaires en matière de sauvegardes environnementales et sociales.

4. Le/la spécialiste sauvegarde environnementale et sociale sera recruté(e) pour une durée d' un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation du contrat ne pourra intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra:
- Avoir un Diplôme Bac + 5 ou équivalent en sciences sociales ou environnementales, en droit ou équivalent ;
- Avoir une bonne connaissance de la règlementation nationale en matière d'environnement et des Politiques Opérationnelles, Procédures de la Banque Mondiale et des instruments ou outils de sauvegarde environnementale et Sociale en général ;
Avoir des compétences solides dans la résolution des questions sociales suscitées par les différentes activités du projet ;
- Avoir une compréhension des questions de genre ainsi que des normes de genre et sociales et de la façon dont elles affectent les groupes sociaux différents, être sensible aux besoins des populations vulnérables, y compris mais sans s'y limiter, les besoins des survivants de la violence basée sur le genre ainsi que l'exploitation, les abus et harcèlement sexuels.

Une expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans le suivi environnemental et social des projets de développement et/ou dans la préparation et/ou mise en œuvre de EIES, CGES, EIES, CPR, CPPA, PPA, et autres ;
- Avoir une bonne maitrise de l'outil inf01matique notamment du pack Office (word, Excel, PowerPoint)
- Avoir une maîtrise des langues locales et du français ;
- Avoir la capacité à travailler sous pression, avec un sens aigu de l'intégrité et des relations interpersonnelles.

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d' Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 01 juillet 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N0002-SC/MASAH/PLSFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un spécialiste sauvegarde environnementale et sociale pour l'Unité de Gestion du Projet»; «A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures» ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lis i mail.com

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél: (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail: lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2020

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°003-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE SAUVEGARDE SOCIALE POUR L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DU PROJET LISUNGI DANS LA LIKOUALA

I . Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.
2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, spécialiste sauvegarde sociale pour l'antenne départementale du projet Lisungi dans la Likouala.
3. Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur local du projet, le/la spécialiste sauvegarde sociale apportera un appui technique à l'Antenne Départementale du Projet dans la Likouala dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale. Il a pour entre autres missions de:
monter un programme local de suivi social, incluant les indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés ;
- Identifier les responsabilités institutionnelles au niveau local et les besoins en renforcement des capacités, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale et sociale et les activités relatifs à l'engagement citoyen dans le cadre du projet.
- conduire les consultations publiques et des entretiens au niveau local auprès des parties prenantes afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet. Sensibiliser et renforcer les capacités des décideurs et les responsables techniques du projet au niveau local sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans les activités ;
- Travailler directement avec les Population Autochtones dans la zone du projet et assurer leur participation (culturellement appropriée) a toute étape du projet ; travailler en étroite collaboration avec le spécialiste en communication pour toute activité de sensibilisation et mobilisation des parties prenantes du projet ; mettre en œuvre et assurer le bon fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes en étroite collaboration avec les autres partenaires au projet ;
- Rédiger les rapports périodiques en matière de sauvegarde environnemental et social ;
4. Le/la spécialiste sauvegarde sociale sera recmté(e) pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation du contrat ne- pourra intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.
5. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 3 minimum) en Sciences sociales, Sciences humaines ou Sciences économiques option Environnementale et Sociale ;
- Pour ceux ne disposant pas d'un BAC+3 en sciences sociales, avoir suivi des formations complémentaires dans le domaine de la gestion des impacts sociaux des projets ;
- Excellente connaissance des communautés de PA vivant dans la zone de la Likouala
- Expérience au moins de trois (03) sur le genre (préférable une expérience profonde des Justifier au moins cinq (05) ans d'expériences en préparation et/ou mise en œuvre de CGES, CPR, CPPA, ou PPA ou suivi environnemental et social de projets ou en développement social et plus particulièrement : gestion des risques sociaux, sauvegarde sociale (particulièrement réinstallation involontaire de personnes), inclusion sociale (incluant genre et Population Autochtones), redevabilité sociale et développement communautaire, gestion des conflits et des plaintes ;
- Avoir une expérience opérationnelle en directives et politiques opérationnelles de sauvegarde sociale de la Banque Mondiale ;
- Avoir une Bonne maîtrise orale et écrite des langues nationales et du français ;
- Posséder une expérience significative dans la prévention et le règlement des conflits dans le cadre des projets environnementaux et/ou de développement rural ;
- Avoir une excellente connaissance des questions de genre et de vulnérabilité ;
6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.
7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 01 juillet 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N0003-SC/MASAH/PLSFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un spécialiste sauvegarde sociale pour l'antenne départementale du projet Lisungi dans la Likouala» ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@guail.com
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2020

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA SESSION PLÉNIÈRE ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU BÉNIN

Les Evêques se sont réjouis de l'amélioration des conditions sanitaires

Du 9 au 11 juin 2020, la Conférence Episcopale du Bénin (C.E.B) s'est réunie au Grand séminaire St-Gall de Ouidah pour sa troisième session plénière ordinaire au titre de l'année pastorale 2019-2020. En dehors de la vie dans les séminaires et de la formation des futurs prêtres qui constituent le thème traditionnel de cette dernière session plénière, les Evêques du Bénin ont analysé en profondeur les implications de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 et ont aussi abordé plusieurs questions d'intérêt majeur.

Les évêques du Bénin

D'entrée de jeu, la Conférence Episcopale du Bénin a présenté ses condoléances à la famille diocésaine de Porto-Novo et à son Pasteur, son Excellence Monseigneur Aristide Gonsallo pour le rappel à Dieu, le dimanche 24 mai 2020, du Révérend Père Paulin Cakpo Tougou, précédemment curé de la paroisse saint Matthieu de Gbozounmè. Que le Dieu des miséricordes l'accueille dans sa Maison et lui accorde la récompense du serviteur bon et fidèle.

I- Tout au long de leurs travaux, les Evêques du Bénin ont examiné les dossiers des petits séminaires. Ils ont tour à tour reçu les recteurs et économes des grands séminaires du Bénin pour l'examen de leurs rapports d'activités et ont rencontré les séminaristes. Ils ont aussi étudié les diverses propositions des pères formateurs de séminaires pour l'impulsion de la dynamique de l'auto-prise en charge des maisons de formation par l'Eglise locale. C'est pour cela qu'ils invitent tout le peuple de Dieu à une véritable prise de conscience pour un engagement personnel, ecclésial et communautaire en faveur de la formation des jeunes que le Seigneur appelle au sacerdoce.

A cet effet, le mois de mai traditionnellement consacré à Marie sera aussi le Mois des séminaires dans l'Eglise du Bénin et fera l'objet d'une animation pastorale et missionnaire appropriée dans les communautés paroissiales et aumôneries.

2- Sur un autre registre, la Conférence Episcopale du Bénin a adopté une instruction sur les abus sexuels qui s'inspire de la pratique au plan universel et comprend les mesures préventives et curatives des abus sexuels dans notre Eglise locale. Cette instruction sera complétée par un protocole élaboré par chaque diocèse et comprenant un Bureau Ecclésiastique d'Ecoute et de Suivi des Victimes en application du *«Motu Proprio Vos estis lux mundi»* du Pape François en date du 7 mai 2019.

3- En ce qui concerne la pandémie de la Covid-19, la Conférence Episcopale du Bénin bénit Dieu qui a préservé jusque-là notre pays d'une explosion meurtrière de la maladie. Elle invite tous les croyants en général et les fidèles catholiques en particulier à continuer de prier instamment Dieu pour qu'il aide l'humanité à vaincre ce fléau dans les meilleurs délais par la découverte de remèdes efficaces. Les Evêques du Bénin encouragent la recherche de remèdes endogènes pour traiter la maladie. Il ne faut pas se priver de l'apport du génie de notre peuple à la recherche de solutions pour contrer un fléau mondial.

4- La Conférence Episcopale du Bénin salue les différentes dispositions prises par le Gouvernement de notre pays pour lutter de manière efficace contre la propagation de la pandémie de la Covid-19. Aussi, se réjouit-elle de la prise des mesures d'atténuation des effets socio-économiques de la pandémie de la Covid-19 destinées à soulager la souffrance des couches sociales les plus défavorisées de notre pays.

5- Avec l'allègement des dispositions prises pour éviter la propagation de la maladie et le retour progressif à la vie normale, les Evêques du Bénin invitent le peuple béninois à poursuivre l'observance des gestes barrières (lavement des mains, port de masque et respect de la distanciation sociale d'au moins un mètre) en tous lieux et en tous temps. Tout relâchement pourrait entraîner une remontée des cas de contamination de la maladie toujours présente dans notre pays.

6- Les Evêques du Bénin se sont réjouis de l'amélioration des conditions sanitaires ayant abouti à la reprise des célébrations publiques.

Cette période a été un temps d'épreuve pour l'Eglise locale. Et comme tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu (Rm 8,28), ils invitent chaque diocèse à en approfondir les implications théologiques, pastorales, économiques et financières pour l'avenir.

7- Après avoir apprécié les innovations pastorales déployées par les prêtres pour soutenir et accompagner les fidèles pendant la période de suspension des célébrations publiques: messes, enseignements et prières via les moyens de communication sociale, la Conférence Episcopale du Bénin a félicité les fidèles pour la redécouverte de l'importance de l'Eglise domestique et pour le sens de l'Eglise qui les a conduits à soutenir matériellement, moralement et spirituellement leurs pasteurs. C'est un indice important de la communion fraternelle en Eglise-Famille de Dieu qui doit déboucher sur un éveil à la réflexion pour l'auto-prise en charge de nos Eglises diocésaines.

8- Il revient à chaque Evêque de déterminer avec son presbyterium, les échéances de fin d'année pastorale et de célébration des sacrements de l'initiation chrétienne (Baptême - Eucharistie — Confirmation). La quête impérée pour les Lieux saints de Jérusalem et de Palestine est reportée au dimanche 13 septembre 2020 et le denier de St Pierre, au dimanche 4 octobre 2020.

9- Le 10 juin 2020, dans la chapelle du Grand séminaire St Gall de Ouidah, la Conférence Episcopale du Bénin a célébré avec joie les 20 ans d'épiscopat de Nosseigneurs Fidèle Agbatchi, Clet Feliho et Martin Adjou, respectivement archevêque émérite de Parakou, évêque de Kandi et évêque de N'Dali. Elle souhaite, pour chacun d'eux, un ministère épiscopal fécond au service du peuple de Dieu. Dans la même ligne, les Evêques du Bénin présentent leurs félicitations à son Excellence Mgr Antoine Ganyè, archevêque émérite de Cotonou, pour ses noces d'argent épiscopales qui seront célébrées le 20 août 2020. Ils implorent sur lui l'abondance des grâces divines.

10- La Conférence Episcopale du Bénin porte à la connaissance du peuple de Dieu que, durant ses assises, elle a reçu de Rome, un courrier de la Congrégation pour la doctrine de la foi portant renvoi de l'état clérical de Monsieur l'Abbé Matthias Vigan, c'est-à-dire qu'il n'est plus prêtre de l'Eglise catholique. Cette sanction pénale a été notifiée le 30 mars 2020.

11- Par ailleurs, les Evêques du Bénin déplorent les affrontements entre éleveurs et agriculteurs survenus il y a quelques jours à Goungoun, arrondissement de Guéné dans la commune de Malanville et qui ont occasionné d'importants dégâts matériels et des pertes en vies humaines des deux côtés. Ils encouragent les forces de l'ordre et les autorités à divers niveaux à tout mettre en œuvre pour le retour au calme et la co-existence pacifique entre ces deux entités sociales.

12- L'année 2021 marquera les 160 ans d'évangélisation continue de notre pays (18 avril 1861) en même temps que le dixième anniversaire de la signature de l'Exhortation Apostolique post-synodale Africae Munus (19 novembre 2011) par le Pape Benoît XVI dans la Basilique de Ouidah. A cet effet, les Evêques du Bénin confient au Grand Séminaire St Gall de Ouidah, l'organisation d'un colloque pour marquer ce double événement.

A la fin de leurs travaux, les Evêques du Bénin ont imploré l'abondance des bénédictions divines sur notre pays le Bénin pour que Dieu continue de protéger ses filles et ses fils.

Fait à Ouidah, le 11 juin 2020

+ S.E. Mgr Victor AGBANOU
Président de la C.E.B

XIIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

«Ne craignez pas les hommes»

Textes: *Jer 20, 10-13 Ps 68(69) Rom 5, 12-15 Mat 10, 26-33*

En vertu de notre baptême, tout chrétien est investi d'une triple mission, prêtre, prophète et roi. Chacune de ces trois missions ou fonctions baptismales doit se réaliser en manifestant le déploiement de la grâce du Seigneur dans toutes ses formes. La première lecture de ce 12e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique A met en lumière la fonction prophétique.

En effet, dans la première lecture de ce dimanche, Jérémie accomplit pleinement sa fonction prophétique qui consiste à annoncer, dénoncer et renoncer. Il annonce la Parole de Dieu, dénonce les injustices sociales et renonce lui-même aussi au mal. Mais, comme les gens ont horreur de la vérité parce qu'ils n'aiment pas qu'on expose leurs malfaçons et leurs antivaleurs, ils vont s'en prendre au prophète Jérémie. Ils vont inventer et comploter toute sorte de mensonges contre lui afin de vouloir le coincer et le dénoncer injustement. Ils disent pour Jérémie: «Dénoncez-le! Allons le dénoncer, celui-là, l'Epouvante-de-tous-côtés».

Dans cet engrenage de complots mensongers maîtrisés, puisqu'il sait que les gens guettent ses faux pas, Jérémie est sûr et convaincu d'un fait: *«le Seigneur est avec moi, tel un guerrier redoutable: mes persécuteurs trébucheront, ils ne réussiront pas. Leur défaite les couvrira de honte, d'une confusion éternelle, inoubliable»*. C'est ainsi qu'il remet toute sa cause au Seigneur en lui demandant une chose: *«fais-moi voir la revanche que tu leur infligeras»*.

Littéralement, la revanche est le fait de rendre la pareille pour un mal qu'on a reçu. Cependant, dans le jargon biblique, la revanche de Dieu est le fait d'attendre le jour où la vérité triomphera du mensonge, le jour où le Seigneur supprimera toutes ''les Fleurs du mal'' pour reprendre une expression de Charles Baudelaire. Le Seigneur, comme le dira Ezéchiel 18, 32, ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et qu'il vive. Sa vengeance intervient après toute une pédagogie miséricordieuse de faire prendre conscience à l'homme d'éviter le mal et de faire le bien.

A l'instar de Jérémie, tous les chrétiens qui exercent consciemment leur fonction prophétique seront confrontés aux mêmes complots ténébreux et plans machiavéliques car *«il n'y a rien de nouveau sous le soleil»* (Qo 1, 9). Toutefois, Jésus dans l'Evangile de ce dimanche, nous rassure: *«Ne craignez pas les hommes; rien n'est voilé qui ne sera dévoilé, rien n'est caché qui ne sera connu»*. Ceci revient à dire que tout ce que les gens vont préparer dans les laboratoires obscurs du mal comme virus mensongers ou formules maléfiques nous sera dévoilé par le Seigneur si et seulement si nous demeurons dans son amour (Jn 15, 10). C'est cela le stratagème voilé-dévoilé.

Dans cette même dynamique de nous mettre en confiance et donc de ne pas nous pousser à la crainte, Jésus ajoute: *«même les cheveux de votre tête sont tous comptés»*. Qui peut compter les cheveux de notre tête si ce n'est le Seigneur lui-même? Cette expression veut nous dire que le Seigneur maîtrise toute situation possible de bout en bout, rien ne lui échappe puisqu'il est le Maître des temps et des circonstances. A nous de lui faire absolument confiance! Toutefois, le Seigneur Jésus nous met en garde: *«Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, moi aussi je me déclarerai pour lui devant mon Père qui est aux cieux. Mais celui qui me reniera devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon Père qui est aux cieux»*. En quoi consiste concrètement l'option de se déclarer ou de renier Jésus-Christ devant les hommes?

Saint Paul, dans la deuxième lecture de ce dimanche, nous donne une clé de compréhension quand il dit: *«si la mort a frappé la multitude par la faute d'un seul, combien plus la grâce de Dieu s'est-elle répandue en abondance sur la multitude, cette grâce qui est donnée en un seul homme, Jésus-Christ»*. Il va sans dire que se déclarer pour notre Seigneur Jésus-Christ, c'est l'accepter comme un unique Sauveur par qui nous recevons toute grâce de salut. C'est par lui, avec lui et en lui que nous sommes sauvés. Hors de Jésus-Christ, point de salut. Ceci revient à dire que nous devons rechercher notre bonheur et notre essor tous azimuts en Lui qui est notre paix, de qui nous tenons la vie, le mouvement et l'être et non dans des religions sans Dieu ou des gnoses des temps modernes avec leur cortège d'illusions magico-fétichistes. Renier Jésus-Christ consiste donc à rechercher en vain le salut hors de Lui, ce qui signe d'ores et déjà notre acte de décès. Car, *«Ne craignez pas ceux qui tuent le corps sans pouvoir tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut faire périr dans la géhenne l'âme aussi bien que le corps»*. Optons donc pour le parti de Jésus-Christ.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUAMOU
Vicaire à Saint Augustin de la Tsiémé

DISPARITION

Pascal Lambert Nganga N'diaye inhumé au cimetière du centre-ville

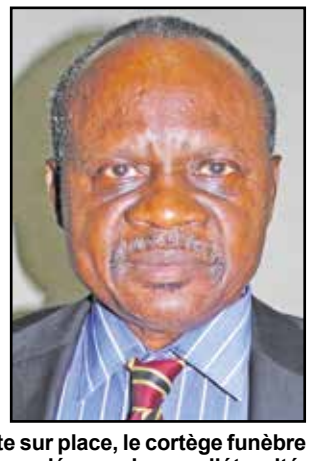

Décédé le vendredi 5 juin dernier au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) des suites d'une courte maladie, Pascal Lambert Nganga N'diaye a été inhumé le vendredi 19 juin 2020 au cimetière du centre-ville dans la stricte intimité familiale. Ancien membre de la chorale *«Les Baptistes»* **de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, journaliste à la retraite et ancien secrétaire général de la sous-préfecture d'Epena dans le département de la Likouala, son corps a été exposé à la morgue municipale de Brazzaville où il a eu droit à un hommage dû à son rang. Devant de nombreux parents, amis et anciens collègues de service. Après le recueillement et l'absoute sur place, le cortège funèbre s'est ébranlé en direction du cimetière du centre-ville où il reposera désormais pour l'éternité.**

NÉCROLOGIE

Monsieur BAKEKOLO NSONDE Fulgence, Mesdames NDOUNDOU Rose, BAHONDA Monique, Messieurs NTATOUKIDI Christian Brillaly Herdith, MATONDO Brice Vivien, Gislain Wilfrid BOUMBA, Journaliste de La Semaine Africaine, la lignée MAYOUKOU et la famille KIMBANDA, ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur nièce, fille, mère et tante, Mme NTSOTOUNA Henriette, Personnel Administratif du Ministère de l'Enseignement à la retraite, Membre de l'Archiconfrérie Notre Dame du Suffrage de la Paroisse Saint Esprit de Moungali, survenu le dimanche 14 juin 2020, des suites d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient au n°27 rue Sibiti, à Moungali.

La date des funérailles sera communiquée ultérieurement.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001/ TX/ METPFQE/2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTON D'UN BATIMENT R+1 AU LTC OCH DE POINTE NOIRE

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «Construction d'un bâtiment R+1 au LTC OCH de Pointe-Noire », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Installation chantier ,terrassements généraux ,fondations, élévation, toiture, menuiserie; faux plafond, électricité, revêtement,peinture,assainissement et aménagement extérieur.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de huit (08) mois au plus tôt et dix (10) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent cinquante (150 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020 .

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Sept cent cinquante mille (750 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 002/ TX/ METPFQE/2020

TRAVAUX DE TRANSFORMATION PAR LA CONSTRUCTION DU CMI-CET DE OUESSO EN LYCCE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MIXTE

1. e Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Transformation du CMI-CET de Ouesso en lycée d'enseignement technique mixte , et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Construction d'un bâtiment R+1 de 6 salles de classe ;
Construction d'un atelier industriel;
Construction d'un logement d'astreinte à 2 foyers;
Construction d'un bloc sanitaire ;
Construction d'une bâche à eau.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3. Le délai d'exécution des travaux est de dix (10) mois au plus tôt et douze (12) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent vingt-cinq mille (125.000) F CFA.
5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020.
6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cents (500 000) Francs CFA.
7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 003/ TX/ METPFQE/2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTON D'UN ATELIER INDUSTRIEL AU LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL D'OWANDO

1- Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi(METPFQE) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un atelier industriel au lycée technique industriel d'Owando », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Installation chantier ,terrassements généraux ,fondations, élévations, toiture, menuiserie ; faux plafond,
électricité, revêtement,peinture,assainissement et aménagement extérieur.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3- Le délai d'exécution des travaux est de cinq (05) mois au plus tôt et six (06) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.

5- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020

6- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cents mille (500 000) Francs CFA.

7- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,
Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/ TX/ METPFQE/2020

TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU CETA DE NGOYO EN COMPLEXE AGRO-PASTORAL (CSAP)

1- Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Transformation du CETA de Ngoyo en CSAP », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Construction d'un bâtiment R+1 de 6 salles de classe;
Construction d'un bloc administratif ;
Construction d'un bloc sanitaire ;
Construction d'une porcherie ;
Construction d'une poulailler
Achévement des travaux d'un bâtiment ;
Construction d'un logement d'astreinte ;
Forage d'eau de distribution

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METPFQE (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3- Le délai d'exécution des travaux est de dix (10) mois au plus tôt et douze (12) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA.

5- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 juillet 2020

6- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant d'un million (1 000 000) Francs CFA.

7- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2020

Le Ministre,

Antoine Thomas Nicéphore
FYLLA SAINT-EUDES

JOURNÉE DE L'ENFANT AFRICAIN

Traduire dans la pratique le cadre juridique protégeant l'enfant!

Dans un contexte marqué par la pandémie du Coronavirus dans le monde, en république du Congo, à défaut d'une déclaration gouvernementale, la célébration de la journée de l'enfant africain s'est déclinée en une série d'activités de sensibilisation à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, dans les centres de prise en charge des enfants vulnérables; d'une tribune télévisée sur le thème de la Journée et d'une campagne d'information sur les réseaux sociaux.

Joseph Likibi remettant symboliquement le don à la sr Hèlène Nganié

Ces activités planifiées, à venir, permettront au Gouvernement et à ses partenaires de montrer à l'opinion nationale et internationale leur implication dans les systèmes de justice pour qu'ils soient adaptés aux enfants et respectent leurs droits, conformément à la Convention internationale des droits de l'Enfant. La justice des mineurs au Congo est régie par la loi n°4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant. Celle-ci vise à améliorer l'application des droits de l'enfant, en particulier ceux des mineurs en conflit avec la loi. Elle met en avant la médiation épargnant ainsi à l'enfant les inconvénients d'une procédure judiciaire, et contribue à sa réinsertion. Mais ce cadre juridique, constitué d'outils solides, n'est pas trop souvent traduit dans la pratique.

Le Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (REIPER), dans le souci de plus de justice et de promotion de l'égalité des chances entre enfants, a distribué à Brazzaville des kits alimentaires et des masques de protection aux enfants pris en charge par sept structures membres du Réseau: les orphelinats St Joseph de Gaston Céleste, Notre-Dame de la Divine Miséricorde et Cœur immaculé de Marie; la communauté Notre-Dame du perpétuel secours, le Centre d'insertion et de réinsertion des enfants vulnérables (CIREV), Action Espoir des enfants en détresse (AEED) et l'Espace Jarrot.

Composés de: sacs de foufou, bouteilles de dix litres d'huile de palme, pots de pâte d'arachide, paquets de haricots de cinq kilos, sacs de riz de 25 Kg, seaux de ménage, draps, gels hydro-alcooliques, bouteilles d'eau de Javel, matelas couverts, paniers de poissons fumés, filets d'oignons et gousses d'ail; de cartons de cuisses de poulet, de poissons de mer Corvina, de tripes, de côtes de bœuf, ces dons ''sont le fruit du partenariat avec la fondation française Apprentis d'Auteuil. Ce don, prévu pour la période de confinement au profit des enfants vivant dans nos structures d'accueil, est arrivé à quelques jours de la célébration de la Journée de l'Enfant africain. Il a été obtenu grâce à une demande formulée par le REIPER. Aussi faisons-nous d'une pierre deux coups'', a indiqué Joseph Likibi, coordonnateur de ce Réseau.

Le don s'inscrit également dans le cadre d'une justice équitable déclinée en termes de droit à l'alimentation, à la protection et à la santé pour tous les enfants. Pour Adrien Missiri, responsable de l'orphelinat Cœur Immaculé de Marie, ''ce don est une véritable bouffée d'oxygène. En ce temps de crise sanitaire, les enfants ayant moins de déplacement à faire, mangent beaucoup. C'est un geste qui nous va droit au cœur et qui permettra aux enfants d'avoir leur repas trois fois par jour. C'est tout à leur joie, car manger à sa faim est un droit''. Même son de cloche chez Jean- Prosper Moukolo du CIREV et chez la soeur Hèlène Nganié, responsable de la communauté Notre-Dame du perpétuel secours, qui a remercié profondément l'Eternel qui n'abandonne pas ses enfants et le REIPER.

Le travail que fait le REIPER crée un ciment solide pour aujourd'hui et pour demain, malgré les fractures de la société.

Viclaire MALONGA

FAUNE

La place des animaux sauvages est dans la forêt

Les espèces animales protégées par la loi (chimpanzé, mandrill, pangolin, gorille, perroquet gris et autres) ne sont pas des animaux domestiques moins encore des animaux de compagnie. Ce sont des animaux sauvages et ils ont leur place dans la forêt.

Un bébé chimpanzé recupéré chez un particulier

Ils peuvent être porteurs de maladies contagieuses et se révéler très agressifs pour l'homme. La COVID-19 dont le vecteur n'est jusqu'ici établi scientifiquement, est fortement soupçonnée d'avoir été transmise par un animal sauvage, en raison de la proximité des hommes et des espèces animales sur les marchés humides asiatiques. La COVID-19 qui serait un zoonose, c'est-à-dire une maladie infectieuse transmise par les animaux à l'homme, continue de se répandre à travers le monde causant des lourdes pertes en vies humaines, et mettant à mal toutes les économies mondiales. Il n'est donc pas normal de capturer et de détenir un animal sauvage chez soi. Malheureusement, nombre de Congolais ne le comprennent pas ainsi. Au cours des deux dernières années, quatre individus ont été interpellés pour détention illégale de chimpanzés et de mandrill vivants: un à Dolisie, dans le département du Niari, un autre à Ouesso, dans le département de la Sangha et deux autres encore à Enyellé, dans le département de la Likouala. Ce, grâce aux efforts conjoints des agents des Directions départementales de l'Economie forestière du Niari, de la Likouala et de la Sangha et des éléments de la Gendarmerie nationale, avec le concours du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Le mandrill détenu en plein centre-ville de Ouesso avait subi deux ans de calvaire. Les chimpanzés saisis au centre-ville de Dolisie et à Enyellé avaient passé l'un 15 ans et les deux autres plusieurs semaines en captivité. Celui de Dolisie avait même troublé l'ordre public et blessé des paisibles citoyens. Les deux chimpanzés et le mandrill tenus en captivité avaient été confiés aux professionnels des grands singes de la Réserve de Tchimpounga, soutenu par l'Institut Jane Goodall. Après des soins appropriés, ils ont retrouvé leur liberté dans des aires protégées.

Malgré des panneaux de sensibilisation sur les espèces animales protégées, implantés non seulement le long des principales routes, mais aussi dans les villes et villages du pays, indiquant qu'il est interdit de tuer, de garder chez soi, de transporter, de vendre, d'acheter ou de manger les espèces animales protégées, des particuliers détiennent encore aujourd'hui plusieurs autres espèces protégées, comme le perroquet gris du Gabon. Ils sont priés de les remettre aux autorités compétentes, en l'occurrence à la Direction départementale de l'Économie forestière la plus proche.

Le mandrill, le pangolin, le chimpanzé, le gorille, le perroquet gris… sont menacés de disparition et font partie des espèces animales intégralement protégées au Congo. Leur importation, exportation, détention et transit sur le territoire national, sont donc strictement interdits, ainsi que le trafic de leurs trophées, suivant la loi du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

V.M.

AFD

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D' APPEL A CANDIDATURE
N°004-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE SAUVEGARDE ENVIRONEMENTALE POUR L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DU PROJET LISUNGI DANS LA LIKOUALA

I. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financemenu pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, spécialiste sauvegarde environnementale pour l'antenne départementale du projet Lisungi dans la Likouala.

3. Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur local du projet, le/la spécialiste sauvegarde environnementale apportera un appui technique à l 'Antenne Départementale du Projet dans la Likouala dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale. Il a entre autres missions de :
- s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale dans la conduite des activités du projet ;
- Participer à la planification, la préparation des Termes de Références, la supervision, la revue et la validation des études et documents de sauvegarde environnementale requis dans le cadre du projet ;
- veiller à l'appropriation des documents de sauvegarde environnementales par les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet, ainsi que par les bénéficiaires ;
- veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental du projet ;
- concevoir et assurer la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l'information, etc.) de la base de données du suivi environnernental du projet ;
- contribuer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels en définissant les besoins en études, formations et tout autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;
- assurer la rédaction des rapports périodiques relatifs aux activités en matière de sauvegarde environnementale du projet, et leur envoie à la Banque mondiale;

4. Le/la spécialiste sauvegarde environnementale sera recruté(e) pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation du contrat ne pourra intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :
- avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+ 3 ou plus) dans les domaines de sciences environnementales (environnement biophysique, santé et sécurité des personnes, risques liés aux installations classées pour la protection de l'environnement) ; justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la conduite d'études d'évaluation et de gestion environnemertales ;
- avoir réalisé ou occupé un poste clé dans la réalisation d'au moins cinq (05) études d' évaluation et/ou de gestion environnementale (évaluation environnementale et sociale stratégique; cadre de gestion environnementale et sociale ; étude d'impact environnemental et social ; audits environnementaux ; analyse de risques...) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers ;
- avoir mis en œuvre ou occupé un poste clé dans la mise en œuvre d'au moins un (01) plan de gestion environnementale de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers de la République du Congo;
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite des langues nationales et du français ;
- Posséder une expérience significative dans la prévention et le règlement des conflits dans le cadre des projets environnemenuux et/ou de développement rural ;

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d' Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplérnes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 01 juillet 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N0 004-SC/MASAH/PLSFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un spécialiste sauvegarde environnementale pour l'antenne départementale du projet Lisungi dans la Likouala » ou envoyés par mail à l'adresse csuutement.lisungi@gmail.com

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, FOlêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél: (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de ()9HO() à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2020

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

INTERVIEW

David Warnery parle de son premier roman «Les rois sauvages»

L'écrivain français David Warnery, un habitué de l'Afrique centrale, a publié, aux Editions Librinova, «Les rois sauvages», roman dans lequel il dénonce les crimes rituels liés à l'exploitation pétrolière au Gabon ainsi que les exactions coloniales. Entretien.

David Warnery, pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

** Je suis Français mais j'ai eu la chance de passer une partie de mon enfance en Afrique centrale (au Gabon, au Congo et au Cameroun) car mon père travaillait dans l'industrie pétrolière. Cela m'a marqué, et depuis, je porte en moi des milliers d'images de l'Afrique – scènes de marchés, des quartiers, images de la grande forêt équatoriale, des berges du fleuve Congo aux abords des rapides lorsque nous vivions à Brazzaville. Tous ces souvenirs d'enfance ont nourri ma nostalgie de l'Afrique. Devenu adulte, j'ai pris conscience de l'histoire coloniale, de la lutte pour l'indépendance et malheureusement du rôle de certains Français dans les grandes violences subies par les peuples africains. Cela m'a donc rendu sensible à ce que l'on appelle la «Françafrique». Mes études de sciences politiques terminées, je suis retourné au Gabon où j'ai travaillé pour le compte d'une grande entreprise pétrolière française. Mais j'ai vite senti que je n'étais pas fait pour ce monde-là et à mon retour en Europe, après avoir un peu bourlingué, j'ai repris des études de philosophie à la Sorbonne. Aujourd'hui, je suis professeur agrégé de philosophie à Nantes et je suis aussi romancier.

**** Le roman «Les rois sauvages» est-ce votre première publication ? et d'où vous est venue l'idée de l'écrire ?***

** Oui, Les Rois sauvages est ma première publication mais d'autres manuscrits dorment au fond de mes tiroirs car j'écris depuis longtemps déjà. Au fond, j'ai eu le projet de ce livre dès mon retour d'Afrique. Je savais qu'un jour il me faudrait l'écrire, c'était une nécessité, mais j'ai longtemps pensé que c'était prématuré. Il fallait que les protagonistes de l'affaire (il s'agit de meurtres) disparaissent… sinon, je ne pense pas que ce livre aurait pu être publié. Certaines personnalités sont directement mises en cause et, même si je ne donne pas toujours leur nom et que j'ai transposé, pour qui connaît l'histoire du Gabon et des *«relations françafricaines»*, il est facile de les retrouver.

J'ai su que je l'écrirai dès l'instant où j'ai eu connaissance des crimes rituels. J'ai écrit ce livre avec la conviction qu'il était unique: d'abord parce qu'il n'en existe presque aucun qui évoque le Gabon, son

David Warnery

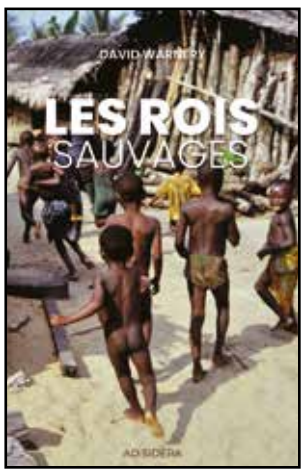

La couverture du livre

histoire, son régime, ses peuples et les expatriés qui y vivent. Surtout, jamais avant Les Rois sauvages, aucun écrivain ni anthropologue n'avait éclairé certains des mystères qui entourent le phénomène des crimes rituels. Or ces crimes existent dans de nombreux pays d'Afrique et se répandent. Beaucoup sont encore dans le déni. Mon roman brise l'omerta.

**** Parlez-nous un peu de l'intrigue de ce roman ?***

**Tout part de la découverte, sur une plage de Libreville, du cadavre d'un enfant Blanc. Nous sommes en 1967, au moment où se joue la succession du premier président du Gabon, Léon Mba. Vingt ans plus, tard, un jeune coopérant français qui a vécu au Gabon au moment des faits, apprend que cette affaire concerne sa famille et mène l'enquête. S'ensuivent différentes hypothèses : règlement de compte des services secrets d'une puissance étrangère, opération des barbouzes de la Françafrique qui a mal tourné, rivalité des grandes compagnies pétrolières pour s'approprier des gisements, crime rituel….

J'ai eu la chance que juste avant sa mort, Pierre Péan, un grand connaisseur de ces sujets, lise mon manuscrit. Si je puis dire il l'a *«lu et approuvé»*. Il m'a dit : *«C'est tout à fait ça et malheureusement rien n'a changé ».*

**** Quel apport la littérature peut avoir en général dans la vie des gens ?***

** Ah ! c'est une question que j'aborde souvent avec mes étudiants. Ma conviction est qu'un bon roman doit offrir au lecteur une sorte de miroir. Il doit être un miroir émouvant et vrai de l'âme humaine, dans lequel le lecteur va se réfléchir et finalement apprendre quelque chose de lui-même. A travers les personnages auxquels il va s'identifier, le temps de la lecture, il va découvrir ses peurs, désirs, ses pulsions, ses démons peut-être… Il va s'ouvrir à une vision du monde et réfléchir à la sienne. C'est une expérience très riche pour se découvrir et mieux appréhender le monde dans lequel nous vivons. Mais un bon roman doit aussi distraire. J'espère que le mien y parvient, c'est au public d'en juger.

**** Et comment peut-on se procurer ce roman ?***

**Le livre n'est pas toujours bien distribué en Afrique et je le regrette profondément mais cela tient aux relations éditeurs distributeurs. Le plus simple est de consulter mon site, http://david-warnery.com/acheter-depuis-lafrique, sur lequel il y a tous les liens pour le commander d'un clic, soit en format numérique (et vous l'avez dans la minute) soit en format papier. J'ai indiqué à la rubrique « comment commander depuis l'Afrique» des solutions sécurisées de transport partout sur le continent.

Propos recueillis par
Aubin BANZOUZI

ERRATUM

Dans l'interview publiée en page 12 de l'édition n°3974 du vendredi 12 juin 2020, nous avons mal écrit le nom du leader de l'orchestre Super Nkolo Mboka. Il s'agit de Djoson le Philosophe et non Joson le Philosophe. Toutes nos excuses à l'intéressé pour avoir écorché son nom.

DECES DE SAMBADIO, EDO GANGA ET YVES SAINT LAZARE

Message de condoléances de l'orchestre Eloko ya peuple

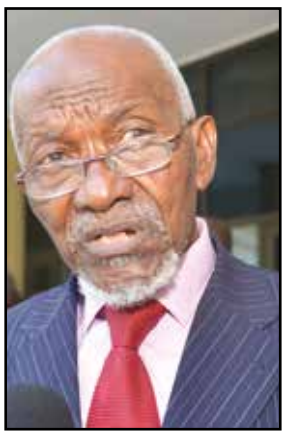

Suite au décès des chanteurs Sambadio, Edo Ganga et Yves Saint Lazare, l'orchestre Eloko Ya Peuple et son président présentent leurs sincères condoléances aux orchestres International Les Makandas, Les Bantous de la capitale, et K. Musica Lengouosi la Ngoué dans lesquels officiaient les virtuoses artistes disparus, ainsi qu'à leurs familles biologiques respectives.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«G.E.A»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: 1394, rue Sainte-Anne, Ouenzé
RCCM: CG/BZV/14 B 5391
REPUBLIQUE DU CONGO.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL ET POUVOIRS

Aux termes d'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique de la SARLU dénommée «G.E.A.», en date du 11 juin 2020, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 12 juin 2020, sous Folio 104/4, n°1373, deux résolutions ont été adoptées:

1-L'associé unique a décidé d'étendre l'objet de ladite société en y ajoutant: le marketing et commercial; le lobbying et conseils ; l'intermédiation; l'off-shore/on-shore; le gardiennage; le supermarché; l'agropastorale et l'Import-Export ;

2- Pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera, tous pouvoirs ont été donnés à Maître J. Giscard L. BAVOUEZA-GUTNOT.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 15 juin 2020, sous le numéro 20 DA 123.

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 15 juin 2020, sous le numéro CG/BZV/14 B 5391.

Fait à Brazzaville, le 15 juin 2020.
Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Ets: WENDENDA'S BUSINESS AGENCY
En sigle «WBA»
Brazzaville (République du Congo)
20, rue Lumière, Mpila, Talangaï
RCCM: CG-BZV-01-2018-A1O-00403

RADIATION DE L'ETABLISSEMENT AU RCCM

Madame Dorine Flavy NDEKE ABENGA, gérante de l'établissement «WENDENDA'S BUSINESS AGENCY», en sigle «WBA», a demandé au Greffier du Tribunal de Commerce de Brazzaville une demande de radiation dudit établissement pour cessation définitive d'activités.

Dépôt légal: un exemplaire du RCCM: CG-BZV-01-2018-A10-00403 a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le trente mars deux mil vingt, enregistré sous le numéro de la formalité CG-BZV-01-2020-R-00064.

La régularité de la demande a été vérifiée en application des articles 55 et suivants de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général par le Greffier du tribunal de commerce de Brazzaville qui a radié l'établissement «WENDENDA'S BUSINESS AGENCY», en sigle «WBA», inscrit sous le numéro du RCCM: CG-BZV-01-2018-A10-00403 et délivré un accusé d'enregistrement, le trente mars deux mil vingt.

Pour avis et mention

DISPARITION

Et maintenant Foundoux ''Mulélé'', monument du foot congolais !

Des pleurs. Des larmes. Des lamentations. Le sort s'acharne sur la famille sportive congolaise. Le mardi 16 juin 2020 s'est éteint en effet, à Brazzaville, l'ancien meneur de jeu international de football, Léopold Bernard Foundoux, dit ''Mulélé'' ou ''Vieux Mul'', à l'âge de 77 ans (il est né le 16 octobre 1943 à Poto-Poto).

Foundoux ''Mulélé'' fut un numéro 10 d'exception dans les années 1960 et 1970. Entre 1962 et 1969, il a totalisé une quarantaine de sélections. L'apogée de sa tumultueuse histoire en équipe nationale fut une médaille d'or en juillet 1965, lors des 1er Jeux africains. On savait sa santé chancelante, mais sa disparition plonge le monde du football congolais dans la consternation.

Ceux qui ont connu ''Mulélé'' se souviennent de lui comme d'un joueur d'instinct aimant le beau, l'attrayant football. Mais il était aussi un personnage, dont les coups d'éclat en dehors des terrains et la vie extraordinaire ont contribué tout autant que les exploits balle au pied à faire de lui une légende.

L'enfant de Poto-Poto qu'il est, a fait ses débuts sur les terrains vagues, à la Grande école. Bel athlète à la démarche superbe, il se signale déjà par son aisance technique, se démène comme un beau diable et ne ménage pas sa peine. Un tel talent ne pouvait qu'aiguiser

Foundoux ''Mulélé'' en 2015

des convoitises. Les sergents recruteurs se bousculent au portillon ; il y a de quoi : Patronage Saint Vincent, équipe des prêtres par exemple. Il est l'un des pionniers de cette équipe qui s'est muée en Patronage Sainte-Anne. En 1963, avec le petit Foundoux, Patro… accède en division d'honneur. A l'époque, le Père Morizur en est le président.

Mais c'est à partir de 1964, les choses étant allés très vite, que Foundoux ''Mulélé'' s'éclate, telle une gousse d'arbre de fer. Il extériorise son talent. Les férus de football découvrent un technicien complet et très aguerri, un enchanteur du stade. Un buteur aussi. Il emballe les gradins. Ceux-ci le lui rendent bien. Et les rendez-vous qu'il prend leur procurent des moments de joie intense. Or, il n'est qu'encore élève au Lycée professionnel, l'actuel Lycée technique du 1er mai avec son complice Michel Miéré ''Chine''.

Un après-midi, la situation trouble que vit le Congo-Kinshasa, de l'autre côté du fleuve Congo, inspire les supporters du CARA à lui attribuer le nom de guerre de Mulélé, pour avoir inscrit quatre buts à lui tout seul à l'encombrant rival, l'Etoile du Congo, que Patronage Sainte-Anne venait de tailler en pièce (6-3). On ne le connaît plus que sous ce sobriquet, effaçant du coup celui de Ressora qu'il portait à la pelote. Il marque tellement de son empreinte le championnat qu'en fin de saison on lui a attribué la récompense de meilleur joueur. La même année, il a étrenné le maillot national pour la première fois contre les Russes de Chatler.

Commence alors la période la plus féconde de la carrière de Foundoux ''Mulélé''. En 1965, il remporte les Jeux africains. En 1967, il fait chanceler le roi Pelé en lui passant le ballon entre les jambes, lors du match Congo-FC Santos du Brésil. Ce match lui a fait gagner du galon. Jusqu'à ces dernières années, il s'en souvenait toujours avec délectation et chagrin. L'année d'après, il joue la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations en Ethiopie. *«Une première pour le Congo, mais un triste souvenir baptisé Asmara. C'est peut-être la meilleure sélection de l'histoire du football congolais, jamais encore reconstituée»,* regrettait-il. Car elle était une constellation de montres sacrés du football : Matsima, Amoyen, Ondjolet, Jadot, Mbono, Bikouri, Miéré ''Chine'', Ombélé, Niangou, Tandou, Mamboma ''Goyave'', Ngassaki, Foutika ''Jeannot'', Ongagna ''Excellent'', etc. En 1969, nouveau match culte face au FC Santos (2-3) et sacre national de Patronage Sainte-Anne. Ce sont là, certains grands moments de la carrière de Foundoux ''Mulélé''. Une carrière sportive joyeuse, apparemment normale de bout en bout.

D'aucuns ont toujours dit qu'il est le meilleur n°10 de sa génération, mais lui disait avec franchise que c'est Dzabana ''Jadot'' avec qui il a constitué un duo affolant en sélection nationale : *«''Jadot'' était un poète, plutôt un musicien du football. On s'est connu en 1964. C'est peut-être le destin qui a voulu que nous soyons liés spontanément comme deux aimants. Le Congo n'a pas encore eu un n°10 de sa trempe»,* avouait-il toujours.

L'équipe du Congo en 1964. Accroupis, de g. à dr. : Dzabana ''Jadot'', Fortuné Mayanda, Batoukéba ''Batos'', Ongagna ''Excellent'', Léopold Ndey, Foundoux ''Mulélé'', Omer Péna.

Foundoux a été bouleversé par le décès de son ami ''Jadot'' en août 1974, à la fleur de l'âge (29 ans). Cela l'a inspiré à lui dédier en 1976 un Album-souvenirs. *«J'imagine son existence là-haut, pleine et joyeuse. Il m'attend pour reconstituer, un jour, dans la Patrie éternelle, notre tandem magique»*, rêvait-il. Ce moment est arrivé ce 16 juin 2020.

Il faut signaler que Mulélé est à l'origine de l'Union nationale des anciens footballeurs internationaux congolais (UNAFIC), de l'Amicale des anciens sportifs internationaux congolais (ASIC) et de l'Amicale des anciens médaillés congolais aux Jeux africains. Qu'il ne verra pas son ouvrage *«Mes cinquante meilleurs joueurs congolais».* L'auteur de cet l'article a contribué à sa rédaction.

Mulélé était un fervent lecteur de La Semaine Africaine. Il en dévorait régulièrement les pages sportives, qu'il arrachait ensuite, pour les afficher aux murs de sa bibliothèque ou il les rangeait dans un album. C'est les larmes dans les yeux que j'ai appris son décès.

Adieu, ''Vieux Mul'' !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003/n° CF129 en date du 19 décembre 2011
54, Avenue Charles de Gaulle, Immeuble UMA 3e Etage — B.P.: 606, Pointe-Noire
Tél: 066.635.060/06 657 67 77

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

«ALHAMBRA CATERING SARL»

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000.000 de francs CFA
Siège social: Rond-point 31 juillet, face Messe mixte de garnison, Pointe-Noire
République du Congo
RCCM CG-PNR-01-2020-B12-00037

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré le 19 février 2020 à la recette des impôts de Pointe-Noire centre sous le numéro folio 35/3 numéro n° 1413, déposé à l'Agence Congolaise pour la Création d'Entreprise puis au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire en date du 27 mai 2020, il a été immatriculé, en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une société à responsabilité limitée, répondant aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination sociale: ALHAMBRA CATERING SARL ;
- Forme sociale: Société A responsabilité Limitée ;
- Capital social: Un million (1.000.000) francs CFA, divisé en deux cents (200) parts sociales de cinq mille (5.000) francs CFA chacune de valeur nominale entièrement libérées en totalité ;
- Siège social: Rond-point 31 juillet, face Messe mixte de garnison, Pointe-Noire, République du Congo ;
- Objet social: Prestation de services dans le domaine du catering ;
- Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Dirigeants statutaires: BELLAL Mourad et De Almeida SOROMENHO ;
- Immatriculation au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 27 mai 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B12-00037.

Pour insertion,
Julio MAKOUBA
Agrément CEMAC nOCF276
Conseil Juridique & Fiscal
J.makouba@cabinet-lemitouard.com
+242.06.580.84.14/05.061.32.80

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003/n° CF129 en date du 19 décembre 2011
54 Avenue Charles de Gaulle, Immeuble UMA 3e Etage — B.P.: 606, Pointe-Noire
Tél.: 066.635.060/06 657 67 77

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

«FADIA SERVICES CONCO»

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500.000 de francs CFA
Siège social: Pointe-Noire, 54, Avenue Charles de Gaulle, 3eme étage immeuble UMA-ELAIS
République du Congo
RCCM CG-PNR-01-2020-B16-00005

Aux termes d'un acte notarié enregistré le 20 mai 2020 à la recette des impôts de Pointe-Noire Loandjili sous le numéro folio 108/15 numéro no 174, déposé à l'Agence Congolaise pour la Création d' Entreprise, puis au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, en date du 05 juin 2020, il a été immatriculé, en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une société par actions simplifiée, répondant aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination sociale: FADIA SERVICES CONGO ;
- Forme sociale: Société par Actions simplifiée ;
- Capital social: Cinq cent mille (500.000) francs CFA, divisé en cinquante (50) actions de mille (1.000) francs CFA chacune ;
- Siège social: Pointe-Noire, 54, Avenue Charles de gaulle, 3ème étage immeuble UMA-ELAIS, République du Congo ;
- Objet social: Culture de graines et fruits oléagineux ;
- Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Dirigeant statutaire : NGOUBAKOULI ETOUMOU Christian ;
- Immatriculation au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 05 juin 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B16-00005.

Pour insertion,
Julio MAKOUBA.
Agrément CEMAC nOCF276
Conseil Juridique & Fiscal
J.makouba@cabinet-lemitouard.com
+242.06.580.84.14/05.061.32.80

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ MPSIRTACMM /2020

RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du « Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale, Phase IV», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Coordonnateur du Projet REDISSE IV.

2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement :

• En matière technique :
- assurer la coordination de la réalisation des activités du projet REDISSE IV telles que prévues dans les quatre composantes ;
- veiller à la préparation du plan de travail annuel et à sa mise en œuvre ;
- suivre et évaluer l'exécution des activités du projet ;
- assurer la bonne collaboration entre toutes les parties prenantes y compris la société civile dans la mise en œuvre du Projet ;
- veiller à l'exécution des activités dans les délais prévus dans le PTBA et le PPM ;
- organiser et participer aux différentes missions de supervision et d'évaluation du Projet par la Banque Mondiale et par les tiers ;
- informer régulièrement la tutelle, les bénéficiaires et la Banque Mondiale sur l'état d'avancement de la mise œuvre du Projet et des difficultés rencontrées ;
- veiller au suivi régulier des indicateurs du Projet.

• En matière de gestion administrative et du patrimoine :
- engager le projet dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- signer des actes administratifs et autres documents du projet ;
- représenter le projet auprès des tiers, des partenaires et autres administrations publiques ;
- servir de point focal du Gouvernement vis-à-vis de la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- veiller à la bonne gestion du patrimoine du projet.

• En matière de gestion financière :
- veiller à l'exécution financière de toutes les activités du projet en conformité avec les procédures comptables et financières définies dans le Manuel de Procédures ; et
- veiller au strict respect de l'Accord de Financement du Projet.

• En matière de gestion du personnel :
- veiller à la bonne gestion du personnel du projet ; et
- veiller au respect des critères de performance respectifs des membres du personnel et l'évaluer.

• En matière de passation de marchés :
- présider les commissions d'ouverture et d'attribution des marchés ;
- valider les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et les demandes de propositions ;
- conclure les contrats en s'assurant de leur conformité avec les procédures de la Banque Mondiale ;
- approuver ou rejeter après examen, tous les projets de contrats non conformes à l'accord de financement et les soumettre à la Banque Mondiale ;
- veiller à la préparation du Plan de Passation de Marchés (PPM) et du budget annuel du projet et à leur exécution ;
- veiller à la mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés et le respect des règles de passation de marchés ;
- transmettre les demandes de non objection à la Banque mondiale.

3. les Consultants individuels sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation ne dépassant pas deux pages ; Curriculum vitae à jour et signé ; les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages ; les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).

4. Profil du consultant:
- Etre titulaire minimum d'un diplôme supérieur (BAC + 5) en Management ou Sciences de gestion, ou toute autre discipline équivalente (MBA, Master 2, DESS, DESCF….) dans une institution universitaire connue ;
- Avoir une expérience professionnelle au moins de 10 ans dont 5 ans comme Manager ou Directeur de projet dans une entreprise privée ou un établissement public ;
- Avoir été responsable d'une équipe pendant au moins 3 ans à l'étranger ou au sein d'un organisme international ;
- Justifier d'une bonne gestion de fonds et de budget d'au moins 20 millions de dollars.
- Aptitude à travailler dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, sous pression et dans les délais ;
- Excellente maîtrise du français et de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint) ;
- La connaissance des logiciels d'enquête et de surveillance épidémiologique serait un atout supplémentaire ;
- Bonne capacité d'analyse, d'innovation et de créativité ;
- Être exempt de tout conflit d'intérêt.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 9 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.
7. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 06 juillet 2020 à 16h00 et porter clairement la mention «RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR DU PROJET REDISSE IV»
8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tél : +242 22 613 31 08 :
E-mail: pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 18 juin 2020

Le Coordonnateur du PSTAT,

Patrick Valery ALAKOUA

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/ MPSIRTACMM /2020

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN GESTION FINANCIERE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du «Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale, Phase IV», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: Recrutement d'un Spécialiste en Gestion Financière du Projet REDISSE IV.

2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement :
- Appuyer les différents ministères bénéficiaires ainsi que l'Unité de Gestion du projet dans la préparation des budgets associés aux plans de travail annuel ;
- Etablir les lignes budgétaires et assurer l'adéquation des inscriptions budgétaires avec la décomposition du projet afin de réaliser le suivi financier par l'intermédiaire de la Gestion Intégrée des Dépenses (GID) en cohérence avec les tableaux de suivi de la Banque mondiale ;
- Assister le Coordonnateur et le Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) dans l'élaboration des conventions et contrats qui seront passés dans le cadre du projet,
- Mettre en œuvre des procédures de décaissement et de réapprovisionnement des comptes du bailleur de fonds soutenant le projet ;
- Produire le tableau de bord trimestriel ;
- Assurer le suivi administratif des procédures d'appel d'offres et aider le SPM dans l'élaboration des conditions de paiement ;
- Assurer le suivi financier des différents marchés passés avec les consultants et des entreprises dans le cadre du projet ;
- Réaliser le suivi des besoins en trésorerie ;
- Mettre en place un contrôle financier interne et la vérification des comptes selon les normes internationales d'audit, y compris l'audit des dépenses pour lesquelles des retraits de fonds des bailleurs de fonds sont effectués sur la base de relevés de dépenses ou de mémoire de dépenses ;
- Produire des états financiers consolidés ;
- Mettre à jour tous les trois mois le coût réel des activités par rapport aux prévisions initiales et émettre des recommandations pour respecter les budgets alloués ;
- Mettre à jour des fiches de marchés et le suivi des engagements ;
- Extraire du système, dans les délais impartis, les états financiers, les rapports de justification de dépenses et les rapports financiers intermédiaires pour le projet selon le format approuvé par la banque mondiale ;
- Appuyer le Coordonnateur dans l'élaboration des rapports périodiques à destination du Comité de Pilotage et de la Banque Mondiale selon les arrangements convenus dans l'accord de financement ;
- Mettre en place les procédures pour (a) les paiements à tous les niveaux du programme et (b) la transmission et la prise en compte des pièces justificatives des dépenses ;
- Préparer et assister les missions de suivi et supervision des bailleurs de fonds, ainsi que les missions d'audit externe ;
- Appuyer la mise en œuvre d'un système d'archivage (papier et électronique) des documents et justificatifs comptables et financiers afin de faciliter le travail des audits interne et externe ;
- Exécuter toutes les autres tâches relatives à la gestion financière, à la demande du Coordonnateur du projet.

3. les Consultants individuels sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation ne dépassant pas deux pages ; Curriculum vitae à jour et signé ; les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages ; les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).

4. Profil du consultant :
- Niveau académique: un diplôme supérieur (BAC+5) en sciences de gestion, comptabilité ou toute autre discipline équivalente (Master 2, MSTCF, DESCF/DSCG, DESS…) dans une institution universitaire connue ;
- Avoir une expérience de cinq (5) ans minimums en gestion administrative et financière dans une entreprise privée ou un établissement public, dans les projets de développement, ou autre expérience professionnelle jugée équivalente (en cabinet d'audit et d'expertise comptable) dont au moins 3 ans à un poste de responsabilité ;
- Avoir une expérience en tant que responsable de service comptable et/ou financier dans le secteur privé, une expérience dans le secteur public et notamment en République du Congo serait un atout supplémentaire ;
- Avoir des connaissances de la comptabilité générale et analytique, ainsi que de la gestion de portefeuilles complexes (projets des bailleurs de fonds) ;
- La connaissance des règles et procédures de la Banque mondiale (comptabilité, budget, procédures de décaissements, passation des marchés etc.) serait un atout ;
- Avoir une capacité de synthèse et de planification de travail pour le respect des délais impartis ;
- Avoir une bonne connaissance des différents logiciels comptables et financiers de gestion de projets, la connaissance de la Gestion Intégrée des Dépenses serait également un atout supplémentaire ;
- Maîtriser les logiciels courants tels que Word, Excel, Access, MS Projet et PowerPoint ;
- La connaissance de l'Anglais serait un atout supplémentaire ;
- Bonne connaissance des principes de gestion financière, administrative et des techniques comptables ;
- Avoir de l'expérience de l'utilisation des logiciels comptables usuels ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression et de façon autonome ;
- Avoir une excellente capacité à aider au changement organisationnel.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 9 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.
7. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 06 juillet 2020 à 16h00 et porter clairement la mention «RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN GESTION FINANCIERE DU PROJET REDISSE IV»
8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE) EN AFRIQUE CENTRALE, PHASE IV
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO / Tél : +242 22 613 31 08 :
E-mail: pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 18 juin 2020

Le Coordonnateur du PSTAT,

Patrick Valery ALAKOUA

Office Notarial Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO
41, rue Makoua, à Poto-Poto (sur l'Avenue de la Paix), à Brazzaville
Tél.: 06.661.72.73/06.675.84.36 -Brazzaville- CONGO
LONGRICH REPUBLIQUE DU CONGO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000.000 Francs CFA
Siège social à Brazzaville: Case CJ 397 V, OCH Moungali III
(République du CONGO)

AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique, il a été constitué par Maître Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO, Notaire en la résidence de Brazzaville, en date des premier et trois mars deux mil vingt, une société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL) dénommée LONGRICH REPUBLIQUE DU CONGO, dont les statuts ont été enregistrés à Brazzaville, bureau EDT de Ouénzé, le 23 mars 2020, sous le Folio 056/11 n° 625.

Le Capital social étant de 3.000.000 F.CFA, il est divisé en 300 parts sociales de valeur nominale dix mille (10.000) F.CFA chacune, intégralement souscrites, libérées et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social: est fixé à Brazzaville, case CJ 397V, SOPROGI, OCH Moungali III.

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de 3.000.000 F.CFA.

Gérant: Monsieur GANG ZHAO, demeurant à Brazzaville, case CJ 397V, SOPROGI, OCH Moungali III, a été nommé gérant, pour une durée de quatre (04) ans, par décision unanime des associés réunis en Assemblée Générale Constitutive, en date à Brazzaville du 27 février 2020.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2020- B12-00072 du 05 juin 2020.

Pour insertion légale.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

Millenium Coorporation

Société A Responsabilité Limitée
Au capital social de 40 160 000 Francs CFA
Siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo)
841, rue Nkô, Plateau des 15 ans - Moungali
RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00076

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans Moungali, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le vingt-six mai deux mil vingt et enregistré à Brazzaville, le vingt-six mai de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 097/16 numéro 719, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «Millenium Coorporation», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée;

Objet: La société a pour objet:
-L'accompagnement des organismes publics et privés à la transformation digitale ;
-La formation dans la transformation digitale ;
-L'audit et conseil des systèmes d'information, l'analyse et la conception des systèmes d'information ;
-Le développement des logiciels et des applications Web et mobile ;
-La vente, l'installation et maintenance des panneaux solaires ;
-La vente des équipements informatiques et télécoms ;
-L'administration des bases des données.

Siège social: Brazzaville (Congo), 841, rue Nkô, Plateau des 15 ans-Moungali.

Capital social: quarante millions cent soixante mille (40 160 000) Francs CFA, divisé en quatre mille seize (4 016) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 4 016.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-six mai deux mil vingt, de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, le vingt-six mai de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 097/16 numéro 719, les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les associés comme suit:

-Apports en numéraire - La société «LE PÉRIDOT» SARL, apporte en numéraire la somme de vingt-quatre millions deux cent trente mille (24 230 000) Francs CFA, soit deux mille quatre cent vingt-trois (2 423) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune ;

-Apports en nature - Monsieur Chadron Delon MABIALA BALENDE, fait un apport en nature, évalué à quinze millions neuf cent trente mille (15 930 000) Francs CFA, soit mille cinq cent quatre-vingt-treize (1 593) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune.

Gérance de la société: Monsieur Chadron Delon MABIALA BALENDE est nommé en qualité de gérant, pour une durée non limitée,

Et Monsieur Serge AKAMANDELI est nommé en qualité de co-gérant pour une durée de deux (2) ans.

Immatriculation: l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée, le 11 juin deux mil vingt, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B12-00076.

Pour avis & mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face de la boucherie du Plateau, marché Plateau centre-ville, Pointe-Noire,
téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96/06 680 20 01

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
INTEGRATED SOLUTION FOR OIL AND MINE INDUSTRIES

«ISOMIND»

Société A Responsabilité Limitée
Capital 1.000.000 F. CFA
Siège social: Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, Centre-ville,
Avenue Jacques OPANGAULT, 2e étage de l'immeuble SCI CLIF IMMOBILIER,
vers l'école primaire Charlemagne
Téléphone: 06 905 06 06/04 468 26 26
E-mail: isomind@isomind.org
RCCM NO CG/PNR/18 B 430
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, en date du 03 juin 2020, dûment enregistré le 04 juin 2020, sous le folio 104/06, no 2856, les associés de la société INTEGRATED SOLUTION FOR OIL AND MINE INDUSTRIES «ISOMIND» SARL ont décidé de transférer le siège social de l'arrondissement 02 Mvoumvou, 24 avenue Moe TCHIBOULOU à l'adresse suivante:

-avenue Jacques Opangault, centre-ville, vers l'école primaire Charlemagne, 2e étage de l'immeuble SCI CLIF IMMOBILIER, arrondissement N°01 E.P LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.

DEPOT LEGAL: Dépôt de ladite décision a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 05 juin 2020, et enregistré sous le numéro 20 DA 271.

Pour avis
Le Notaire,
Maître Brisiaine KOUTOU

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003/n° CF129 en date du 19 décembre 2011
54, Avenue Charles de Gaulle, Immeuble UMA 3e Etage — B.P.: 606, Pointe-Noire
Tél: 066.635.060/06 657 67 77

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

«SICAI CONGO»

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000.000 de francs CFA
Siège social: Pointe-Noire, 54, Avenue Charles de gaulle, 3eme étage immeuble UMA-ELAIS
République du Congo
RCCM CG-PNR-01-2020-B16-00004

Aux termes d'un acte notarié enregistré le 20 mai 2020 à la recette des impôts de Pointe-Noire sous le numéro folio 110/5 numéro no 171, déposé à l'Agence Congolaise pour la Création d'Entreprise, puis au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, en date du 29 mai 2020, il a été immatriculé, en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une société par actions simplifiée, répondant aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination sociale: SICAI CONGO ;
- Forme sociale: Société par Actions simplifiée ;
- Capital social: Un million (1.000.000) francs CFA, divisé en mille (1000) actions de (1000) F. CFA chacune ;
- Siège social: Pointe-Noire, 54, Avenue Charles de gaulle, 3ème étage immeuble UMA-ELAIS, République du Congo ;
- Objet social: Activités de soutien l'agriculture, Accompagner et former paysans dans leurs techniques culturales ;
- Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Dirigeant statutaire: NGOUBAKOULI ETOUMOU Christian ;
- Immatriculation au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 29 mai 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B16-00004.

Pour insertion,
Julio MAKOUBA
Agrément CEMAC n° CF276
Conseil Juridique & Fiscal
J.makouba@cabinet-lemitouard.com
+242.06.580.84.14/05.061.32.80

#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Respectons les gestes barrières
et restons bien hydraté pour
notre santé !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
BZV : 06 606 11 11
PNR : 03 306 11 11